

L'Enseignement Primaire

(NOUVELLE SÉRIE)

Bulletin officiel du Département de l'Instruction Publique

Avril

Mai

Juin

1941

SOMMAIRE

PAGES

I — Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique: procès-verbal de la session de mai 1941, B.-O. Filteau, secrétaire.....	305
II — Liste des textes à étudier dans chacune des trois années de l'école primaire supérieure (1941-42) Langue française.....	349
Langue anglaise	350
III — Appel aux instituteurs à propos du recensement	351
IV — Appel aux écoliers à propos du recensement, R. H. Coats, Statisticien du Dominion.....	353
V — Fermeture des classes le 20 juin, Victor Doré, Surintendant de l'Instruction publique.....	355
VI — Cours de Vacance	355
VII — Cours de chant et de solfège.....	356
VIII — Avis important.....	357

COMITÉ CATHOLIQUE DU CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION DU 7 MAI 1941, TENUE À L'HÔTEL DU GOUVERNEMENT, QUÉBEC

SÉANCE DE L'AVANT-MIDI

À neuf heures et demie, Monsieur le Surintendant déclare la séance ouverte et prie Son Éminence le Cardinal Villeneuve de réciter la prière.

Sont présents à cette séance: Monsieur Victor Doré, surintendant de l'Instruction publique, *président*; Son Éminence le Cardinal Villeneuve, o.m.i., archevêque de Québec; Son Excellence Monseigneur Charbonneau, archevêque de Montréal; Son Excellence Monseigneur Limoges, évêque de Mont-Laurier; Son Excellence Monseigneur Ross, évêque de Gaspé; Son Excellence Monseigneur Rhéaume, évêque de Timmins; Son Excellence Monseigneur Douville, évêque auxiliaire de Saint-Hyacinthe; Son Excellence Monseigneur Langlois, évêque de Valleyfield; Son Excellence Monseigneur Comtois, évêque des Trois-Rivières; Son Excellence Monseigneur Courchesne, évêque de Rimouski; Son Excellence Monseigneur Forget, évêque de Saint-Jean; Son Excellence Monseigneur Nelligan, évêque de Pembroke; Son Excellence Monseigneur Desmarais, évêque d'Amos; Son Excellence Monseigneur Desranleau, évêque de Sherbrooke; Monseigneur Ant. Camirand, P.D., représentant son Excellence Monseigneur l'Évêque de Nicolet; Son Excellence Monseigneur Melançon, évêque de Chicoutimi; Son Excellence Monseigneur LaBrie, vicaire apostolique du Golfe Saint-Laurent; Son Excellence Monseigneur Belleau, vicaire apostolique de la Baie James; l'honorable Sir Mathias Tellier, juge en chef de la Cour d'Appel; l'honorable Sir Thomas Chapais, sénateur et conseiller législatif; l'honorable Juge Antonin Galipeault, l'honorable Juge H.-A. Fortier, l'honorable Jules-Édouard Prévost, sénateur; l'honorable Hector Authier, M.P.; l'honorable Cyrille-F. Delâge, N.P.; Monsieur Augustin Frigon, assistant-gérant de Radio-Canada; Monsieur J.-P. Labarre, inspecteur général des écoles normales; Monsieur Joseph-A. Trudel, N.P., président de la commission scolaire catholique des Trois-Rivières; Monsieur Michaël McManus, principal de l'École Saint-Patrice, Montréal; Monsieur Gérard Coughlin, C.R., membre de la Commission des Écoles catholiques de Montréal; et Monsieur B.-O. Filteau, *secrétaire*.

1. — HOMMAGES ET VŒUX

Au nom de l'assemblée, Monsieur le Président souhaite la bienvenue à Son Excellence Monseigneur Belleau, vicaire apostolique de la Baie James, qui vient prendre part pour la première fois aux délibérations du Comité.

Il salue aussi en termes délicats Monsieur J.-P. Labarre à l'occasion de sa récente nomination comme inspecteur général des écoles normales.

Monsieur le Sénateur Jules-Édouard Prévost joint ses félicitations à celles de Monsieur le Surintendant et demande la permission d'exprimer en même temps ses hommages à Monsieur C.-J. Magnan, ex-inspecteur général des écoles normales, dont la longue et fructueuse carrière constitue un bel exemple pour tous les éducateurs de cette Province. Il formule discrètement le vœu que bientôt Monsieur C.-J. Magnan vienne siéger au sein de cette assemblée pour lui prêter le concours de son expérience.

Son Éminence se dit heureuse de s'associer à Monsieur le Sénateur Prévost dans l'expression de ses bons sentiments à l'endroit de Monsieur Labarre et de son digne prédécesseur et elle fait également sien le vœu de Monsieur le Sénateur touchant la participation prochaine de Monsieur Magnan aux travaux du Comité.

2. — EXAMEN DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE RÉUNION

Le procès-verbal de la réunion du 20 février 1941 est approuvé sans modification.

3. — RAPPORTS DE LA COMMISSION DES PROGRAMMES ET DES MANUELS

Cette commission a siégé une première fois le 25 mars dernier et une seconde fois le 6 mai courant. Elle soumet les deux rapports suivants:

RÉUNION DU 25 MARS 1941

Sont présents: Son Excellence Monseigneur Comtois, évêque des Trois-Rivières, Monsieur Victor Doré, surintendant de l'Instruction publique; Monsieur J.-P. Labarre; Monsieur Gerald Coughlin, Monsieur Michael McManus, et Monsieur B.-O. Filteau, *secrétaire*.

Son Excellence Monseigneur l'Évêque des Trois-Rivières est nommé président pro tempore.

1. — *Revision du programme des écoles primaires supérieures.* La Commission prend connaissance avec un vif intérêt des observations reçues des inspecteurs d'écoles et des directeurs et directrices des études des congrégations enseignantes. Toutefois, avant de se prononcer sur l'opportunité de modifier le programme actuel, elle désire connaître l'opinion d'un certain nombre d'intéressés qui n'ont pas jusqu'à date fait part de leurs vues au Surintendant.

C'est pourquoi elle donne instruction au Secrétaire d'écrire aux commissions scolaires des principales villes de la Province pour les prier de consulter les directeurs et les directrices des écoles primaires supérieures et de bien vouloir soumettre leurs remarques au Comité catholique d'ici au premier mai prochain.

Celui-ci pourra alors tracer les grandes lignes suivant lesquelles le programme devra être modifié.

Pour l'année 1941-42, le Surintendant pourra, avec l'approbation du Comité catholique, donner certaines directives qui permettront l'adaptation du programme aux besoins particuliers de certains milieux.

2. — *Revision de la liste des manuels de classe.* La Commission poursuit le travail commencé aux séances précédentes et soumet respectueusement au Comité catholique les décisions suivantes:

Sont retranchés de la liste des livres approuvés :

Manuel pratique d'Hygiène, Paradis.....	app. en 1915
Cahier d'écriture droite, Ahern.....	" " 1896

Sont maintenus sur la liste jusqu'au premier juillet 1843 :

Abrégé d'Hygiène à l'usage des écoles, Dr H. Palardy.....	app. en 1928
L'Économie domestique à l'école complémentaire, C.-N. D.....	" " 1929
La Cuisine à l'école complémentaire, C.-N. D.....	" " 1929
La Coupe des vêtements à l'école primaire, C.-N. D.....	" " 1925
Système éclectique d'écriture (4 cahiers), C.-N. D.....	" " 1916
Système éclectique d'écriture, Compendium, C.-N. D.....	" " 1916
Cours de Calligraphie commerciale (7 cahiers), F. É. C.....	" " 1906
Nouveau cours de calligraphie canadienne (9 cahiers), Langlais.....	" " 1890
Cours gradué d'écriture normale (6 cahiers), Beauchemin.....	" " 1912

Maintenu sur la liste jusqu'au 1^{er} juillet 1943 avec prière de reviser :

Manuel d'Hygiène, de bienséance, de civisme, par une réunion de professeurs.....	app. en 1938
L'Économie Domestique à l'École primaire, 4 ^e , 5 ^e , 6 ^e et 7 ^e années, C.-N. D.....	app. en 1941

Maintenu sur la liste jusqu'au 1^{er} juillet 1944 :

Cours d'Hygiène, Dr J.-A. Beaudoin.....	app. en 1935
---	--------------

N.-B. L'auteur devra indiquer sur la page titre que l'ouvrage est destiné aux élèves de la 6^e et de la 7^e année.

Maintenus sans limite de temps :

Connaissances scientifiques usuelles et hygiène, 6 ^e et 7 ^e années, SS. Ste-Anne.....	app. en 1939
Connaissances scientifiques usuelles et hygiène, 8 ^e et 9 ^e années, SS. Ste-Anne.....	" " 1939
L'Agriculture dans les écoles, F. I. C. (Écoles complémentaires, écoles primaires supérieures et écoles normales).....	" " 1940
Manuel d'Agriculture, Maristes (Non encore imprimé).....	" " 1940
Manuel d'Enseignement Rural, 3 ^e et 4 ^e années, Maristes.....	" " 1938
Guide pour l'enseignement de l'Agriculture dans les écoles primaires, Livres I et II, 1 ^{ère} , 2 ^e , 3 ^e , 4 ^e années, 5 ^e et 6 ^e années, Miller et Litalien.....	" " 1935
et Litalien.....	" " 1935
Système Bélanger d'écriture commerciale (préparatoire).....	" " 1926
Système Bélanger d'écriture commerciale (pratique).....	" " 1921

N.-B. Le système de livrets avec modèles semble être le seul recommandable.

Le chant à l'École, 4 ^e et 5 ^e années, C.-N. D.....	app. en 1939
La Sténographie bilingue (Théorie et Pratique), F. É. C.....	" " 1925
Sténographie Cusson.....	" " 1940
Sténographie Gregg, Père Sénécal.....	" " 1939
Études graduées de vitesse, Père Sénécal.....	" " 1939
Sténographie, Perreault-Duployé.....	" " 1940
Le Dactylographe Canadien, Nouveau.....	" " 1936
Nouvelle méthode de dactylographie, F. É. C. et Jarret.....	" " 1922

Approuvés pour l'usage du maître seulement :

Initiation pratique au solfège, à l'usage des professeurs, Champagne.....	app. en 1938
Rythmique grégorienne (approuvé pour les écoles complémentaires, primaires supérieures et normales) Pères Bénédictins.....	" " 1938

Manuel de Solfège, Thompson.....	“ “ 1937
Solfège et chant dans les écoles élémentaires, 1 ^{ère} et 2 ^e années, SS. des SS. NN. de Jésus et de Marie.....	“ “ 1938
Le Chant à l'École, 1 ^{ère} , 2 ^e et 3 ^e années, C.-N. D.....	“ “ 1938
Le Chant à l'École, 4 ^e et 5 ^e années, C.-N. D.....	“ “ 1939

Et la séance est levée.

(Signé) B.-O. FILTEAU,

Secrétaire.

(Signé) A.-O. COMTOIS,

Évêque des T.-Rivières,
Président.

RÉUNION DU 6 MAI 1941

Sont présents : Son Excellence Monseigneur Ross, évêque de Gaspé, *président* ; Son Excellence Monseigneur Langlois, évêque de Valleyfield ; Son Excellence Monseigneur Comtois, évêque des Trois-Rivières ; Son Excellence Monseigneur Nelligan, évêque de Pembroke ; Son Excellence Monseigneur LaBrie, vicaire apostolique du Golfe Saint-Laurent ; Monsieur Victor Doré, surintendant de l'Instruction publique ; l'honorable Sénateur Jules-Édouard Prévost, Monsieur J.-P. Labarre, Monsieur Michael McManus, Monsieur Gerald Coughlin et Monsieur B.-O. Filteau, *secrétaire*.

QUESTIONS ÉTUDIÉES ET DÉCISIONS PRISES :

1° — *Nouveau programme d'enseignement ménager proposé pour les écoles élémentaires* : — Lors de sa réunion du 21 février dernier, le Comité catholique a chargé la Commission des Programmes et des Manuels d'examiner les recommandations faites par le sous-Comité de l'Enseignement ménager relativement à la mise en vigueur d'un nouveau programme d'enseignement ménager pour les écoles élémentaires et de faire rapport sur cette question, après avoir obtenu de Monsieur l'abbé Tessier les explications supplémentaires dont elle pourrait avoir besoin.

Les recommandations à étudier se lisent comme suit :

- 1° — Que l'enseignement ménager au cours primaire soit appliqué par les directrices d'enseignement ménager réunies en congrès le 26 août 1940, ledit programme devant être interprété avec assez de souplesse pour s'adapter aux conditions locales ;
- 2° — Que l'enseignement ménager, le civisme, l'hygiène, les bienséances, les connaissances scientifiques usuelles, constituent la matière d'une *demi-journée hebdomadaire domestique* ;
- 3° — Que les écoles normales soient priées d'attacher une importance spéciale à la préparation directe des élèves à cette demi-journée d'activité domestique ;
- 4° — Que l'éducation domestique, actuellement la dernière dans la liste des matières du programme, apparaisse à sa place véritable dans l'échelle des valeurs, tout de suite après la formation religieuse ;
- 5° — Que l'enseignement ménager, théorique et pratique, devienne matière *importante* d'examen pour les certificats de 7^e et de 9^e années ;
- 6° — Que les commissions scolaires soient tenues d'accorder l'équipement et le matériel requis pour cet enseignement.

Sur l'invitation de Monseigneur le Président, Monsieur l'abbé Albert Tessier fait connaître les grandes lignes du nouveau programme et indique quelles sont les différences principales entre le nouveau et l'ancien programme.

Après délibération, la Commission, sur proposition de Monsieur J.-P. Labarre appuyé par Monsieur le Sénateur Prévost, adopte la résolution suivante :

Cette Commission est d'accord avec le sous-Comité de l'Enseignement ménager relativement aux recommandations qu'il a faites à sa séance du 7 février dernier. Elle appuie davantage même sur quelques-unes de ces recommandations, et, après avoir entendu Monsieur l'abbé Albert Tessier, visiteur-propagandiste des écoles ménagères régionales, elle recommande :

1° — QUE les commissions scolaires soient autorisées à appliquer, dans le cours de l'année scolaire 1941-42, le programme d'enseignement ménager tel qu'amendé par le sous-Comité de cet enseignement à sa réunion du 7 février 1941 et que les inspecteurs d'écoles soient priés de transmettre ensuite leurs observations à ce sujet au Surintendant de l'Instruction publique; (1)

2° — QU'UNE demi-journée par semaine soit accordée à l'enseignement ménager dans les endroits où il est possible de le faire au jugement de la commission scolaire;

3° — QUE l'enseignement ménager devienne matière importante d'examen pour les certificats de 7^e année et de 9^e année ainsi que pour les divers brevets d'enseignement accordés par les écoles normales de filles et par les scolasticats-écoles normales de religieuses;

4° — QUE les commissions scolaires soient tenues de procurer aux écoles l'équipement et le matériel requis pour cet enseignement.

2°.—*Programme proposé pour la 12^e année des High Schools catholiques anglais.* — Sur la demande de MM. Michæl McManus et Gerald Coughlin, la Commission prend connaissance du projet ci-dessous.

PROGRAMME OF STUDIES FOR GRADE TWELVE

in

ENGLISH CATHOLIC HIGH SCHOOLS

COMMITTEE: Rev. G. E. Carter, Director of English Section, Jacques Cartier Normal School.
 Rev. H. E. Doran, School Visitor, Montreal Catholic School Commission.
 Rev. Brother Robert, Principal, Thomas D'Arcy McGee High School, Montreal.
 Mr. James Lyng, Assistant Director of Studies, Montreal Catholic School Commission.
 Mr. Michæl McManus, Member of Council of Public Instruction.
 Mr. G. E. Coughlin, Member of Council of Public Instruction.
 Mr. A. E. Westcott, Provincial Inspector of Schools.

The members of the above Committee respectfully submit this programme for the consideration and approval of the Catholic Committee of the Council of Public Instruction. In taking this step they are influenced by the following consideration:

1. We have not a twelfth year course at present, so we wish to give our students the same advantages as the students in the French Superior Schools, and the Protestant High Schools.
2. Many of the English Universities and colleges demand this standard for admission, particularly to the different courses in Science and Engineering.

(1) Ce nouveau programme avec instructions appropriées est reproduit en appendice.

3. It is the standard demanded for certain government positions, particularly in the Air Force, Army and Navy.
4. At the present time in Montreal many of our Catholic students who completed their Junior High School course in our Catholic schools are taking their twelfth year course in the different Protestant High Schools. This is proof positive that these students need this course, but because of lack of facilities in our schools they are obliged to go elsewhere. No one will dispute the fact that these pupils should have an opportunity to complete their High School requirements in a Catholic atmosphere.

STANDARD OF COURSE

The course in general is of the same standard as the twelfth year courses given in English schools, Catholic and Protestant, in all the provinces of the Dominion.

TEXT-BOOKS

The text-book in Religion is recommended by the Rev. G. E. Carter and Rev. H. E. Doran. The text-books in English Literature, "English Literature" by Brother Leo, and "The Catholic Literary Revival" by Calvert Alexander, are by Catholic authors. The text-book in History is also a Catholic author, Carlton Hayes.

The texts in Mathematics, Physics and Chemistry are standard High School texts which of course do not include anything of a contentious nature. All other text-books mentioned are books recommended merely for reference.

We feel sure that the Catholic Committee will admit the necessity and advantage of this course and will give it their generous approval. This may be done with the stipulation that the course will be subject to necessary modifications after it has been in operation for a period of one or two years.

Respectfully submitted,

JAMES LYNG, M. A.,

For the Committee.

Montreal, April 23, 1941.

RELIGIOUS KNOWLEDGE

Religion and Leadership

(Father Lord)

Bruce Publishing Co.

ENGLISH

This course extends through the whole chronological range of English writing from the pre-Conquest to modern times. The purpose is to acquaint the student with a panoramic view of the vastness of our literary heritage and especially its more prominent features. He will recognize certain of these landmarks from his previous studies and thus be able to orientate the hitherto unknown authors, their times and their words.

The syllabus lists the authors and the material to be studied. The student should acquire a knowledge of the topics and literary forms as well as some familiarity with the works of the required writers. The basic texts for this course shall be:

"English Literature" by Brother Leo, F.S.C.

"The Catholic Literary Revival" by Calvert Alexander, S.J.

They are not to be made the subject matter of intensive study but rather to provide an historical background for the course. They may be supplemented by "A History of English" by John Buchan and "A Short History of English Literature" by Saintsbury.

English includes English Composition. The subjects for Composition will be selected from the various topics studied in the Literature Course.

Definite readings have been assigned in many cases, but equivalent readings will be accepted.

1. Chaucer to the English Renaissance.

- (a) Chaucer's work influence. The Prologue to the Canterbury Tales (in a modernized version if preferred) — e. g. Dent, Everyman's Library.
- (b) Ballad Literature. At least six ballads from "Century Readings in English Literature". (Appleton-Century)
- (c) Prose: Sir John Mandeville's Travels, (Dent, Everyman). Malory's "Mort d'Arthur": Selections as in "Century Readings in English Literature".
- (d) The emergence of new literary forms in English: Wyatt and the sonnet; Surrey and blank verse. Selections from these writers as in "Century Readings".
- (e) The influence of the Continental Renaissance on English Literature: More (Dent), Ascham: Selections as in "Century Readings".
- (f) The early drama: Mystery plays; miracle plays; morality plays; interludes; (1) "Everyman's", (Dent), (2) Ralph Roister Doister" (Dent) or "Gammer Gurton's Needle" (Ginn).

2. The Elizabeth Age.

- (a) Spencer: "The Faerie Queens", (Dent) Canto 1; Sidney: Selections from the sonnets as in "Century Readings".
- (b) The great prose of this age: Bacon (Collins). At least six essays.
- (c) The Elizabethan drama: Ben Jonson (Dent); Marlowe: "Dr. Faustus" (Dent); Shakespeare: four plays not already read in earlier grades. The following are suggested: "Anthony and Cleopatra"; "Cymbeline"; "Much Ado About Nothing"; "The Winter's Tale".

3. The Seventeenth Century. The Age of the Puritans and the Restoration.

- (a) John Milton: "Paradise Lost", "Book 1 and L'Allegro", "Il Penseroso", "Lycidas", "Comus" (Dent).
- (b) The development of English prose in this period: Milton's prose: Sir Thomas Browne; Samuel Pepys; Selection from these writers as in "Century Readings". John Bunyan: "Pilgrim's Progress", First part. (Nelson).
- (c) John Dryden: poet, dramatist, satirist: Selections as in "Century Readings".

4. The Eighteenth Century or Age of Classicism.

- (a) Alexander Pope: "The Essay on Criticism", as in Selections from "Century Readings", or "The Essay on Man" (Cambridge) and "The Rape of the Lock" as in "Century Readings".
- (b) The rise of periodical literature and the development of the essay: Addison, Swift, Steele. Selections from these writers as in "Century Readings".
- (c) The beginning of the modern novel: Defoe: "Journal of the Plague Year" (Dent); Richardson; Fielding; Sterne; Smolett (Dent); Goldsmith: "The Vicar of Wakefield" (Oxford).
- (d) Other Eighteenth Century prose: Johnson: Selections as in "Century Readings", Burke: "Speech on Conciliation with America" (Dent).
- (e) The precursors of romanticism: Gray; Blake; Cowper; Burns. Selections as in "Century Readings".

5. The Nineteenth Century.

I. Early Romanticism:

- (a) The poetry of Wordsworth, Coleridge, Scott, Byron, Shelley, Keats.
- (b) Novelists of the early romantic period: Jane Austen; Sir Walter Scott: "Ivanhoe" (Nelson).
- (c) The essayists who belong to this period: Lamb; Hazlitt; Selections from these writers in "Century Readings".

II. The Victorian Period:

- (a) The poets: Tennyson; Browning; Mrs. Browning; Mathew Arnold; D. G. Rossetti; William Morris; Swinburne.
- (b) The prose writers: Carlyle; Dickens; Thackeray; Kingsley; Arnold; Ruskin; George Eliot.

One of the following must be read:

Carlyle: "Essay on Burns" (Blackie).

Arnold: "Essay on the Function of Criticism" (Essays).
Literary and Critical, (Dent).

Newman: "Idea of a University".

Ruskin: "Sesame and Lilies".

1. King's Treasuries.
2. Of Queen's Gardens.

Eliot: "Silas Mariner" (Collins).

III. The late Victorian Period:

- (a) The novel as the dominant literary feature: Thomas Hardy; Robert Louis Stevenson; Rudyard Kipling; J. M. Barrie.

Two of the following must be read :

Hardy: "Under the Greenwood Tree" (Macmillan).

Stevenson: "A Pavilion on the Links", from "The Merry Men" (Nelson).

Stevenson: "Markheim", from "English Short Stories" (Dent).

Kipling: "The Brushwood Boy", from "Day's Work" (Macmillan).

Kipling: "The Man Who Would be King", from "Under the Deodars" (Macmillan).

Barrie: "Courage" (Scribners).

(b) Modern Poetry: Masefield: "Salt Water Ballads".

IV. Contemporary Literature.

One selected work from each of the following authors:

Noyes, Belloc, Chesterton, Shaw.

Extra English: Seven of the following: Bennett and Knoblock: Milestones and the Great Adventure (Methuen). Boswell: Life of Johnson (Harra). Charnwood: Abraham Lincoln (McClelland and Stewart). Conrad: Typhoon and other Stories (Copp Clark). English Verse: Dryden to Wordsworth (Oxford). Somervell: Disraeli and Gladstone (Garden City). Shakespeare: King Lear. Shakespeare: Hamlet or Henry V.

HISTORY

The purpose of this Course is to give the students a fuller knowledge of European History than the assignment in Grade XI affords. The programme includes a review of European History from the French Revolution to the Industrial Revolution in England and a more intensive study of the period from the Industrial Revolution to the rise of Dictatorships.

In order to help both teachers and students a list of books and readings, bearing on the topics will be furnished by the High School Examination Board. Teachers are referred to all the books selected in the above mentioned list.

The text book for the Course is "Political and Cultural History of Europe" (by Carlton J. N. Hayes (Macmillan)). This volume is not to be made the subject of minute study but should serve to deepen interest in and stimulate appreciation of the period covered by the Course as a whole.

1. The Industrial Revolution.

1. Its Nature and Basis.
2. The Preliminary Phase, 1770-1830.
3. The Main Phase, 1830-1870.
4. Industrial Capitalism.
5. Spread of the Industrial Revolution.

2. Economic and Political Liberalism.

1. The State-System and the New Liberalism.
2. Political and Social Developments in Britain, 1830-1865.

3. Political and Social Developments in France, 1830-1850.
 4. The Revolutionary Upheaval of 1848 in Central Europe.
 5. The Opposition to Liberalism.
3. Romanticism and Nationalism.
 1. The Heyday of Romanticism, 1830-1878.
 2. The Second French Empire.
 3. Nationalism in Central Europe.
 4. Nationalism in Eastern Europe.
 5. Advent of Political Democracy, 1865-1885.
 4. The Vogue of Realism, 1870-1910.
 1. Strengthening of Industry and Weakening of Liberalism.
 2. National Economics, Imperialism and Militarism.
 3. Pursuit of Science.
 4. Materialism, Positivism, and Marxian Socialism.
 5. Art and Religion in the Era of Realism.
 1. Literature.
 2. Painting, Music, Architecture and Sculpture.
 3. Basic Questionings of Supernatural Religion.
 4. The Churches — Catholic, Protestant and Orthodox; Moslems and Jews.
 5. Missionary Enterprise.
 6. Britain, 1867-1914.
 1. The Workshop and Banker of the World.
 2. Operation of Parliamentary Government and Growing Demand for Social Reform.
 3. Irish Nationalism.
 4. The Empire.
 7. Latin Europe, 1870-1914.
 1. The Latin Tradition.
 2. The Third French Republic.
 3. The Kingdom of Italy.
 4. The Kingdoms of Spain and Portugal.
 5. The Kingdom of Belgium.
 8. Northern and Eastern Europe, 1871-1914.
 1. The German Empire of the Hohenzollerns.
 2. The Scandinavian Countries, the Dutch Netherlands and Switzerland.
 3. The Hapsburg Empire: The Dual Monarchy of Austria-Hungary.
 4. The Russian Empire.
 5. The Ottoman Empire and the Balkan States.
 9. The Promise of the Twentieth Century.
 1. Enlightened Progress.
 2. Europeanization of the World.
 3. International Cooperation and Peace.
 4. International Competition.
 5. Toward World War.
 10. The World War.
 1. From Mobilization to Trench Warfare 1914.
 2. Growing Magnitude of the War and German Successes in the East, 1915.

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec 

L'Enseignement Primaire

**Page(s) manquante(s)
ou non-numérisée(s)**

Veillez vous informer auprès du personnel de BAnQ
en utilisant le formulaire de référence à distance, qui se trouve en
ligne :

https://www.banq.qc.ca/formulaires/formulaire_reference/index.html

ou par téléphone **1-800-363-9028**

The Circle :— Standard equation of a circle; general equation of a circle, points of intersection of two circles, length of a tangent; radical axis; translation of the axes; tangent to a circle at a given point; tangent to a circle with origin as centre; equation to a normal; equation of tangent to the general circle; tangent with a given slope; tangent to a circle from an external point; equation of the polar; pole-polar relations; pole of a given line.

CONDITIONS

To obtain a Senior High School Leaving Certificate a student must pass in Religious Knowledge, English Literature, English Composition, French and at least two other subjects. The pass standard is 50% in each paper. In subjects in which there are two papers, failure in one paper constitutes a failure in that subject.

The examination for the Senior High School Leaving Certificate shall be under the control of the Catholic High School Examination Committee.

Après avoir entendu les explications de Messieurs McManus et Coughlin, la Commission se déclare prête à recommander l'adoption du nouveau programme soumis, si le Comité catholique approuve l'addition d'une nouvelle année au cours d'étude des High Schools catholiques de la Province.

3° — *Programme dit de lettres-sciences pour les écoles de filles.* — La Commission est invitée à prendre connaissance d'un projet de programme préparé par un groupe d'inspecteurs et de représentantes de diverses congrégations enseignantes pour les classes de 8^e, 9^e, 10^e et 11^e années.

L'impossibilité de donner à l'examen de ce programme le temps nécessaire oblige la Commission à différer sa décision.

4° — *Suggestion du Révérend Frère Stanislas, f. é. c., touchant le plan général d'organisation des écoles publiques de la Province.* — La Commission prend acte du projet soumis, mais se voit forcée d'en remettre l'étude à une autre séance.

5° — *Communication du Révérend Frère Rolland concernant la prolongation de l'approbation accordée au Cours de langue anglaise, des Frères du Sacré-Cœur.* — Après délibération, la Commission ne croit pas devoir modifier la décision prise à sa séance du mois de décembre 1940, mais elle prie le Secrétaire d'informer les auteurs qu'elle renouvellera volontiers son approbation d'ici au premier juillet 1942, si les manuels en question sont modifiés en tenant compte des progrès de la pédagogie.

6° — *Examen des nouveaux ouvrages soumis pour approbation.*

1. — "Lecture progressive selon la méthode naturelle" — 1^{ère} partie — par les Frères de la Charité. — APPROUVÉ.

2. — "Lecture progressive selon la méthode naturelle" — 2^e partie — par les Frères de la Charité. — LA COMMISSION NE CROIT PAS DEVOIR RECOMMANDER CET OUVRAGE TEL QUE PRÉSENTÉ.

3. — "L'Anglais ultra-rapide", par J.-H. LeTourneux. — La Commission prie Monsieur le Surintendant de faire examiner cet ouvrage par une personne compétente, afin de savoir s'il est bien adapté au programme actuel et à quelle année du cours il pourrait convenir.

4. — "La Comptabilité rendue facile", par les Frères du Sacré-Cœur. — APPROUVÉ.

5. — "La Conjugaison des verbes français" — Bénédict. — REFUSÉ.

6. — "Lire — Écrire — Compter", par J.-A. Paquin, I. E. — Approuvé à condition que l'épreuve définitive soit soumise au Surintendant.

7. — "Arithmétique" — 6^e et 7^e années, par les Clercs de St-Viateur. — Vu les remarques faites touchant le chapitre des Profits et Pertes, la Commission laisse au Comité catholique le soin de se prononcer sur l'opportunité d'approuver ce manuel.

8. — "Catholic Faith" — A catechism — Book one — The Catholic University of America. — La Commission se demande s'il est dans ses attributions d'approuver des ouvrages de cette nature. Elle désire recevoir des instructions du Comité catholique à ce sujet.

9. — "Catholic Faith" — A catechism — Book Two — The Catholic University of America. — Même décision.

10. — "Catholic Faith" — A catechism — Book Three — The Catholic University of America. — Même décision.

11. — " Catholic Faith " — Explained — Book One — The Catholic University of America. — Même décision.

12. — " Catholic Faith " — Explained — Book Two — The Catholic University of America. — Même décision.

13. — " Catholic Faith " — Explained — Book Three — The Catholic University of America. — Même décision.

14. — " Cours de Lecture à haute voix ", par Lagacé. — Approuvé pour deux ans, à dater du 1^{er} juillet 1941.

15. — " Manuel d'Analyse Musicale ", par les SS. des SS. NN. de Jésus-et-de-Marie. — La Commission ne croit pas devoir recommander cet ouvrage, vu que la matière dont il traite n'est pas au programme des écoles publiques de cette Province.

16. — " Théorie de la Musique ", par les SS. des SS. NN. de Jésus-et-de-Marie. — Même décision.

17. — " Solution des Exercices sur la Théorie de la Musique ", par les SS. des SS. NN. de Jésus-et-de-Marie. — Même décision.

Et la séance est levée.

(Signé) B.-O. FILTEAU,

Secrétaire.

(Signé) F.-X. ROSS,

*Évêque de Gaspé,
Président.*

Après délibération, le Comité approuve le rapport ci-dessus et prend les décisions suivantes relativement aux trois questions sur lesquelles la Commission des Programmes et des Manuels l'invite à se prononcer :

a) **Douzième année des High Schools catholiques. — Le Comité approuve l'établissement d'une douzième année dans les High Schools catholiques et autorise en même temps la mise à l'essai pour une année du programme proposé dans le rapport ci-dessus.**

b) **Arithmétique, 6^e et 7^e année, par les Clercs de Saint-Viateur. — Cet ouvrage est approuvé.**

c) **Juridiction du Comité relativement aux manuels d'enseignement religieux. — Le Comité est d'avis que l'appréciation de la valeur doctrinale relève des évêques seulement, mais que l'examen des manuels au point de vue pédagogique est du ressort du Comité.**

En ce qui concerne le nombre de manuels de catéchisme et d'histoire sainte en usage dans les écoles, Monsieur le Surintendant est prié de fournir des chiffres aussi précis que possible lors de la prochaine réunion.

Relativement à la série intitulée " Catholic Faith " — A Catechism — Book One, Two and Three, par The Catholic University of America, il est décidé de laisser à Son Excellence Monseigneur l'Archevêque de Montréal le soin de juger s'il y a lieu d'autoriser l'emploi de ces manuels dans les écoles de son diocèse.

naissance d'une lettre de Monsieur É.-C. Piédalue, directeur des études pour les écoles catholiques de Montréal, la Commission recommande 1° — que, pour l'examen de

4. — RAPPORT DE LA COMMISSION DE COORDINATION ET D'EXAMENS

RÉUNION TENUE À QUÉBEC, LE 26 AVRIL 1941

Présents : Son Eminence le Cardinal Villeneuve, archevêque de Québec, *président*; Son Excellence Monseigneur Forget, évêque de Saint-Jean; le Révérend Père A. deGrandpré, c.s.v., le Révérend Père Alcantara, o.f.m., Monsieur Victor Doré, surintendant de l'Instruction publique; l'honorable Cyrille-F. Delâge, Monsieur J.-A. Trudel, Monsieur J.-P. Labarre, Monsieur Michæl McManus, et Monsieur B.-O. Filteau, *secrétaire*.

I — *Modifications aux Règlements du Comité catholique*. — Après avoir pris con-

juin 1941, l'analyse et la grammaire ne fassent pas l'objet de deux questionnaires distincts vu que les questions dudit examen avaient déjà été préparées et adoptées par le Comité de Régie lorsque l'article 102 des Règlements du Comité catholique a été modifié à la réunion du 21 février dernier; 2° — qu'un minimum de quarante pour cent (40%) sur la grammaire et l'analyse réunies soit considéré comme suffisant pour cette année.

ARTICLES 96 ET 106. — Par une résolution en date du 16 septembre 1940, le Bureau des Commissaires d'écoles catholiques de Québec demande 1° — que, pour les écoles sous son contrôle, la correction des examens des 10^e, 11^e et 12^e années françaises soit faite par des jurys composés de titulaires des classes supérieures choisis par les inspecteurs des dites écoles de la Cité et sous la surveillance et le contrôle des inspecteurs d'écoles concernés et du visiteur ecclésiastique pour le Bureau des Commissaires; 2° — que les dispositions de l'article 96 ne s'appliquent pas au Bureau des Commissaires d'écoles catholiques de Québec.

Après délibération, la Commission recommande que, pour cette année, le Surintendant soit autorisé à s'entendre avec la Commission scolaire catholique de Québec relativement à l'application des articles 96 et 106 des Règlements du Comité catholique.

ARTICLE 104. — Après avoir pris connaissance d'un rapport du Comité de Régie des examens de Second Year et de Fourth Year High Schools, la Commission recommande que l'article 104 soit remplacé par le suivant :

Art. 104. — The subjects of the High School Leaving Certificate Examination (Arts and Science) shall be the following:

RELIGION (two papers — Apologetics, Moral Philosophy);

ENGLISH (two papers — Literature, Composition);

FRENCH (two papers — Grammar and Texts, Composition and Translation);

MATHEMATICS (two papers — Algebra, Geometry);

LATIN (two papers — Prose and Composition, Poetry and Sight Translation);

SCIENCE, PHYSICAL AND SOCIAL (two papers — Physics or Chemistry, General History);

INTERMEDIATE MATHEMATICS (two papers — Intermediate Algebra, Intermediate Geometry and Trigonometry, to replace the two papers in Latin for students following the Science course).

To obtain a High School Leaving Certificate, candidates must have a general average of 50%, on the twelve papers and not less than 40%, on any individual paper. But in the various subjects, failure in one paper will be disregarded if the candidates obtain 50% of the total marks allowed for both papers.

The subjects of the High School Leaving Certificate Examination (Commercial Section) shall be the following:

RELIGION (two papers — Apologetics, Moral Philosophy);

ENGLISH (three papers — Literature, Business English, Spelling);

FRENCH (two papers — Grammar and *Texts or Conversation*, Composition and Translation);

BUSINESS MATHEMATICS (two papers — Arithmetic, Bookkeeping);

STENOGRAPHY (two papers — Shorthand, Typewriting);

ECONOMIC HISTORY (one paper).

Candidates who have an average of 50% on the twelve papers shall be awarded High School Leaving Certificates, provided that in each subject they obtain at least 50% of the total marks allowed for the different papers given in that subject, with the exception of Economic History in which 40% will be the pass mark.

ARTICLE 267. — À la demande du Comité de Régie des Scolasticats-Écoles normales de religieuses, la Commission recommande que le paragraphe 6 de cet article soit modifié en y ajoutant les deux alinéas suivants:

6a/ Les religieuses munies du brevet complémentaire d'école normale et qui, après l'obtention de ce brevet, auront enseigné au moins trois ans à la satisfaction de l'inspecteur et des directeurs des écoles, pourront obtenir le brevet supérieur en subissant avec succès les examens officiels prescrits pour les écoles normales. (Ces examens pourront être subis en une ou plusieurs années).

6b/ Les religieuses munies du brevet complémentaire du Bureau Central et qui ont au moins cinq ans d'expérience dans l'enseignement pourront obtenir le brevet supérieur en suivant, pendant trois années différentes, des cours de vacances d'une durée totale d'au moins trois mois et en subissant avec succès les examens officiels (préliminaires et finals) des Scolasticats-écoles normales.

II — *Rapports de la sous-Commission chargée de faire une étude sur l'organisation générale des écoles normales de filles.* Cette sous-Commission a l'honneur de soumettre les deux rapports suivants:

RÉUNION DU 31 JANVIER 1941

Sont présents: Monsieur Victor Doré, surintendant de l'Instruction publique; Son Excellence Monseigneur Lafortune, évêque de Nicolet; le Révérend Père Alcantara Dion, Monsieur l'abbé Albert Tessier, Monsieur J.-P. Labarre et Monsieur B.-O. Filteau, *secrétaire*.

La sous-Commission continue l'étude des questions énumérées au début du rapport de la séance du 12 janvier.

b) *À quoi faut-il attribuer le nombre trop restreint d'institutrices fourni chaque année par certaines écoles normales?* La sous-Commission prend d'abord connaissance d'un mémoire touchant cette question, préparé par Monsieur Paul Hubert et quelques autres inspecteurs de sa région (Rimouski).

Après un intéressant échange de vues, la sous-Commission exprime l'avis que les causes principales du faible rendement de certaines écoles normales, quant au nombre d'institutrices, sont les suivantes:

- 1° — L'indigence des parents, pour la plupart chargés de familles nombreuses;
- 2° — L'insuffisance du travail d'orientation vers les écoles normales.

Remèdes suggérés: —

- 1° — Campagne de propagande en faveur de la mission d'institutrice;
- 2° — Secours aux candidates possédant les qualités requises;
- 3° — Primes de traitements accordées aux institutrices porteuses du brevet complémentaire ou supérieur, de manière à compenser pour les sacrifices faits par elles-mêmes et leurs parents, par suite d'un plus long stage à l'école normale.

c) *Y aurait-il lieu de changer le mode suivant lequel les écoles normales sont subventionnées de manière à proportionner le chiffre de la subvention au nombre d'élèves inscrits?* Le mode actuel ne paraît pas parfaitement équitable parce qu'il ne tient pas compte du nombre d'élèves et des frais d'organisation à la fois matérielle et pédagogique qui en dépendent.

La sous-Commission exprime l'avis qu'il faudrait d'abord accorder une subvention de base proportionnelle au nombre d'élèves à former dans chaque région. On pourrait, par exemple, établir une subvention minimum pour toute école de moins de soixante élèves. Il y aurait ensuite un accroissement de cinquante dollars par élève jusqu'à concurrence de cent élèves, d'après le plan suivant:

SUBVENTION DE BASE

<i>Inscription</i>	<i>Montant</i>
Moins de 60 élèves	\$ 4,500.00
60 à 70 élèves	5,000.00
70 à 80 élèves	5,500.00
80 à 90 élèves	6,000.00
90 à 100 élèves	6,500.00
100 élèves et plus	7,000.00

La sous-Commission ne croit pas qu'il y ait lieu d'encourager la construction d'écoles normales d'une capacité de plus de 100 élèves si l'on veut assurer aux élèves-institutrices un nombre d'heures suffisant de formation pratique à l'école annexe.

d) *Ne serait-il pas à propos d'augmenter la valeur des bourses ou d'en accroître le nombre? À quelles conditions devraient-elles être accordées?* Les bourses devraient être augmentées en nombre et en valeur et distribuées d'après un mode d'accroissement progressif selon la durée du stage à l'école.

À supposer une inscription normale de 100 élèves comprenant 35 élèves en 1^{ère} année, 35 élèves en 2^e année, 20 élèves en 3^e année et 10 élèves en 4^e année, le plan de distribution pourrait s'établir comme suit :

1 ^{ère} année = 24 bourses de \$30.00, soit.....	\$ 720.00
2 ^e année = 30 bourses de 35.00, soit.....	1,050.00
3 ^e année = 20 bourses de 60.00, soit.....	1,200.00
4 ^e année = 10 bourses de 75.00, soit.....	750.00
	\$ 3,720.00

Dans les écoles moins nombreuses, la valeur des bourses resterait la même pour chaque année du cours, mais on en diminuerait le nombre proportionnellement à l'inscription.

Cependant, pour aider au recrutement dans certaines régions plus pauvres, on pourrait octroyer le bénéfice d'une bourse à toutes les élèves tant que leur nombre ne dépasserait pas cinquante.

L'heure avancée ne permettant pas d'entreprendre l'étude des autres questions, la Commission demande l'autorisation de siéger de nouveau.

La séance est alors levée.

(Signé) B.-O. FILTEAU,
Secrétaire.

(Signé) VICTOR DORÉ,
Président.

RÉUNION DU 23 AVRIL 1941

Présents: Monsieur Victor Doré, surintendant de l'Instruction publique, *président*; le Révérend Père Alcantara, o.f.m., Monsieur l'abbé Albert Tessier, Monsieur J.-P. Labarre, et Monsieur B.-O. Filteau, *secrétaire*.

— I —

La sous-Commission prend connaissance d'une requête relative à l'établissement d'une école normale à Carleton et d'une autre concernant la reconnaissance comme école normale régulière du couvent des Révérendes Sœurs de la Congrégation Notre-Dame, à Hâvre-aux-Maisons.

Demande de Carleton. — Cette demande est faite par le Conseil de comté de Bonaventure appuyé par les commissions scolaires de Carleton, New-Richmond, Saint-Jean-l'Évangéliste, Saint-Alexis-de-Matapédia, Bonaventure, St-Alphonse-de-Caplan, Saint-André-de-Ristigouche, Miguasha, Port-Daniel Est, Mann (catholique), Saint-Siméon, Maria, Saint-Omer, Saint-Alexis-de-Matapédia et de Carleton-sur-Mer.

Après délibération, la Commission souligne quelques points qu'il conviendrait d'étudier avec attention après en avoir conféré avec Son Excellence Monseigneur l'Évêque de Gaspé :

- 1° — Le cas psychologique posé par la présence d'un élément acadien assez considérable sur la côte de la Baie-des-Chaleurs;
- 2° — Le problème qui découle de la diversité des communautés enseignantes: une seule d'entre elles, celle des Révérendes Sœurs de St-Paul-de-Chartres, y possédant plusieurs maisons;
- 3° — Le recrutement du personnel enseignant: dans quelle mesure l'École normale actuelle de Gaspé répond-elle — ou pourrait-elle répondre — aux besoins scolaires de la Baie des Chaleurs?

En attendant les résultats de cette étude, la sous-Commission estime que l'argument économique mis de l'avant par les pétitionnaires pourrait se régler par l'octroi de bourses d'études spéciales pour les jeunes filles de la Baie des Chaleurs et de la Gaspésie.

Requête de Havre-aux-Maisons. — Les Révérendes Sœurs de la Congrégation, qui dirigent le couvent de cet endroit, ont déjà obtenu, à la session du Comité catholique du 29 octobre 1937, le privilège d'accorder des brevets de capacité valides pour l'enseignement dans les Iles-de-la-Madeleine. Elles estiment que cette restriction, outre qu'elle ne satisfait pas l'ambition légitime des élèves et de leurs parents, présente beaucoup d'inconvénients et elles demandent que leur maison soit reconnue comme école normale régulière.

Cette requête fait l'objet d'une attention bienveillante de la part de la sous-Commission, mais celle-ci croit devoir attendre des renseignements supplémentaires avant de se prononcer.

— II —

Subventions et bourses d'études. — La sous-Commission poursuit son étude sur la question de la subvention de base à octroyer à chaque école normale ainsi que sur le nombre et la valeur des bourses à distribuer dans chaque maison.

Elle recommande que le plan de distribution des bourses proposé au paragraphe (d) de son rapport en date du 31 janvier 1941 soit modifié de manière à se lire comme suit:

Les bourses devraient augmenter en nombre et en valeur et être distribuées d'après un mode d'accroissement progressif selon la durée du stage à l'école. Le plan de distribution suivant est proposé:

En première année, les bourses pourront varier de vingt à quarante dollars, mais leur valeur moyenne ne devra pas excéder trente dollars et leur montant total sept cent vingt dollars.

En deuxième année, les bourses pourront varier de trente à quarante dollars pourvu que leur valeur n'excède pas trente-cinq dollars et leur montant total mille cinquante dollars.

En troisième année, les bourses pourront varier de cinquante à soixante-dix dollars pourvu que leur valeur moyenne n'excède pas soixante-dix dollars et leur montant total mille deux cents dollars.

En quatrième année, les bourses pourront varier de soixante-dix à quatre-vingts dollars pourvu que leur valeur moyenne n'excède pas soixante-quinze dollars et leur montant total sept cent cinquante dollars.

Le mode exposé ci-dessus peut se présenter sous la forme suivante :

<i>Année du cours</i>	<i>Limites de variation</i>	<i>Moyenne</i>	<i>Total</i>
1 ^{ère} année	\$20.00 à \$40.00	\$ 30.00	\$ 720.00
2 ^e année	30.00 à 40.00	35.00	1,050.00
3 ^e année	50.00 à 70.00	60.00	1,200.00
4 ^e année	70.00 à 80.00	75.00	750.00
<i>Total possible:</i>			\$ 3,720.00

Cependant, pour aider au recrutement dans certaines régions pauvres, on pourra octroyer le bénéfice d'une bourse à toutes les élèves tant que leur nombre ne dépassera pas cinquante.

Dans l'attribution des bourses, le principal devra tenir compte 1° des aptitudes et du caractère des candidates, 2° des besoins de leur famille, ayant égard de façon spéciale aux mérites des familles nombreuses, 3° de leur application et de leurs succès.

Le principal devra soumettre au Surintendant: 1° la liste des bénéficiaires avec le montant alloué; 2° quelques notes expliquant les motifs de l'allocation. Un dossier plus complet, justifiant chaque allocation, sera conservé à l'école.

Qualités requises pour l'enseignement dans les écoles normales. — La sous-Commission exprime l'opinion que les professeurs des écoles normales devraient être choisis avec le plus grand soin et elle propose que la dernière phrase des articles 187 et 233 des Règlements du Comité catholique soit modifiée de manière à se lire comme suit :

“ Sauf les professeurs de dessin et de musique et ceux qui enseignent les
“ matières inscrites au programme relevant de l'enseignement spécialisé, les
“ professeurs laïques réguliers doivent être porteurs du diplôme exigé des
“ inspecteurs d'écoles primaires ”.

— III —

La possibilité de supprimer le brevet élémentaire est aussi débattue, mais, pour le moment, la sous-Commission croit devoir se contenter de rapporter progrès.

Et la séance est levée.

(Signé) B.-O. FILTEAU,
Secrétaire.

(Signé) VICTOR DORÉ,
Président.

Relativement aux qualités requises pour l'enseignement dans les écoles normales, la Commission approuve comme un pas en avant l'amendement proposé, mais elle recommande que cet amendement soit modifié en y ajoutant, après le dernier mot, les mots suivants :

“ et posséder en outre les autres qualités requises par les devoirs de leur
“ charge ”.

Ces deux rapports sont alors adoptés et la sous-Commission est autorisée à siéger de nouveau.

III — *Le film dans l'enseignement.* — Sur proposition de Monsieur J.-P. Labarre, la Commission recommande que le Révérend Père Alcantara Dion et Monsieur l'abbé Albert Tessier soient autorisés à continuer l'an prochain leurs conférences dans les écoles normales qu'ils n'ont pu visiter cette année.

IV — *Statistiques relatives à l'enseignement de l'anglais dans les différentes municipalités scolaires de la Province.* — Monsieur C.-J. Miller, inspecteur général des écoles primaires, soumet le rapport suivant :

Québec, le 23 avril 1941.

Monsieur Victor Doré,
Surintendant de l'Instruction publique,
Parlement, Québec.

Monsieur le Surintendant,

Pour répondre au désir exprimé par le Comité catholique, lors de sa session de février 1941, au sujet de l'enseignement de l'anglais comme langue seconde dans les écoles publiques de la Province, j'ai l'honneur de vous soumettre le résultat de l'enquête faite sur cette question par l'intermédiaire des inspecteurs d'écoles.

Les statistiques contenues dans les tableaux ci-joints se rapportent à 1,550 municipalités de langue française sur un total de 1,600 environ.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Surintendant,

Votre obéissant serviteur,

L'Inspecteur général des Écoles primaires.

(Signé) C.-J. MILLER.

ENQUÊTE SUR L'ENSEIGNEMENT DE L'ANGLAIS DANS LES ÉCOLES
SOUS LA JURIDICTION DES COMMISSAIRES OU DES SYNDICS

	<i>Dans les districts urbains</i>		<i>Dans les districts ruraux</i>			
1) Nombre de municipalités scolaires où l'on observe les règlements touchant l'enseignement de l'anglais (c'est-à-dire celles où l'enseignement de l'anglais commence en 6 ^e année).			Rég : N° 1.....	118		
			N° 2.....	222		
			N° 3.....	73		
			N° 4.....	64		
			N° 5.....	94		
			N° 6.....	80		
			N° 7.....	93		
			N° 8.....	94		
		TOTAL	18	TOTAL	838	
2) Nombre de municipalités scolaires où l'enseignement de l'anglais commence à partir de la 5 ^e année.		avec autori- sation	sans autori- sation			
				Rég : N° 1. 5	36	
				N° 2. 4	13	
				N° 3. 0	17	
				N° 4. 2	8	
				N° 5. 16	23	
				N° 6. 5	22	
				N° 7. 1	4	
			N° 8. 3	13		
	TOTAL	4	8	TOTAL.....	36	136

	<i>Dans les districts urbain</i>		<i>Dans les districts ruraux</i>	
3) Nombre de municipalités scolaires où l'enseignement de l'anglais commence à partir de la 4 ^e année.			Rég: N° 1 2	25
			N° 2 2	0
			N° 3 0	6
			N° 4 0	7
			N° 5 4	24
			N° 6 5	16
			N° 7 0	5
			N° 8 1	5
	TOTAL	2 3	TOTAL	14 88
4) Nombre de municipalités scolaires qui sont déjà autorisées à différer l'enseignement de l'anglais jusqu'à la 7 ^e année.			Rég: N° 1	0
			N° 2	0
			N° 3	0
			N° 4	0
			N° 5	0
			N° 6	0
			N° 7	0
			N° 8	0
	TOTAL	0	TOTAL	0
5) Nombre de municipalités scolaires qui sont déjà autorisées à différer l'enseignement de l'anglais jusqu'à la 8 ^e année.			Rég: N° 1	0
			N° 2	0
			N° 3	0
			N° 4	2
			N° 5	2
			N° 6	1
			N° 7	1
			N° 8	0
	TOTAL	0	TOTAL	6
6) Nombre de municipalités scolaires qui, d'après le rapport de l'inspecteur d'écoles, devront régulariser leur situation en demandant l'autorisation de différer l'enseignement de l'anglais jusqu'à la 7 ^e année.			Rég: N° 1	49
			N° 2	0
			N° 3	42
			N° 4	21
			N° 5	16
			N° 6	4
			N° 7	38
			N° 8	8
	TOTAL	0	TOTAL	178
7) Nombre de municipalités scolaires qui, d'après le rapport de l'inspecteur d'écoles, devront régulariser leur situation en demandant l'autorisation de différer l'enseignement de l'anglais jusqu'à la 8 ^e année.			Rég: N° 1	10
			N° 2	9
			N° 3	32
			N° 4	51
			N° 5	34
			N° 6	39
			N° 7	18
			N° 8	26
	TOTAL	0	TOTAL	219

RÉSUMÉ

1) Municipalité où l'anglais s'enseigne à partir de la 6 ^e année.....	856
2) Municipalité où l'anglais s'enseigne à partir de la 5 ^e année	
avec autorisation.....	40
sans autorisation.....	144
	184
3) Municipalité où l'anglais s'enseigne à partir de la 4 ^e année	
avec autorisation.....	16
sans autorisation.....	91
	107
4) Municipalités autorisées à différer l'enseignement de l'anglais jusqu'à la 7 ^e année.....	0
5) Municipalités autorisées à différer l'enseignement de l'anglais jusqu'à la 8 ^e année.....	6
6) Municipalités où d'après l'inspecteur d'écoles l'enseignement de l'anglais doit être différé jusqu'à la 7 ^e année.....	178
7) Municipalités où d'après l'inspecteur d'écoles l'enseignement de l'anglais doit être différé jusqu'à la 8 ^e année.....	219
	1,550
TOTAL.....	1,550

C.-J. MILLER,

Inspecteur général des écoles primaires.

Québec, le 30 avril 1941.

La Commission prend acte de ce rapport et remercie Monsieur l'Inspecteur général et ses collaborateurs des renseignements fournis.

V — *Communication de la Société Saint-Jean-Baptiste, de Montréal.* — La Commission prend connaissance d'une résolution par laquelle la Société Saint-Jean-Baptiste, de Montréal, invite le Comité catholique à modifier ses programmes en vue de favoriser l'éducation nationale de la jeunesse.

En réponse, la Commission exprime l'avis qu'une meilleure connaissance des programmes d'enseignement et du travail qui se fait au Comité catholique serait de nature à modifier considérablement la teneur de la résolution adoptée par la Société Saint-Jean-Baptiste, de Montréal.

Et la séance est levée.

(Signé) B.-O. FILTEAU,

Secrétaire.

(Signé) J.-M.-RODRIGUE,

CARD. VILLENEUVE,
Arch. de Québec.
*Président.***Ce rapport est adopté.**

Toutefois, sur proposition de Son Excellence Monseigneur l'Évêque de Gaspé, le Comité exprime le vœu suivant :

“ Vu que, dans certaines régions rurales, les communautés qui ont construit des écoles normales ont contracté des dettes fort lourdes pour construire et aménager leurs maisons, et cela en comptant sur les octrois annuels consentis dans leur contrat ;

“ Vu que, par ailleurs, ces écoles normales n'ont pas, comme certaines autres, l'avantage de compter sur les revenus de nombreuses pensionnaires et, qu'en conséquence, la situation de ces écoles deviendra précaire pour les institutions nécessaires à ces régions, si leurs octrois sont diminués ;

“ Il est proposé que les écoles normales déjà existantes, qui ont encore à payer les dettes encourues pour s'organiser puissent continuer à recevoir les octrois promis dans leur contrat primitif, jusqu'à l'extinction de leur dette ”.

Il est aussi proposé par Son Excellence Monseigneur Forget que la pension des élèves des écoles normales puisse être portée à \$150.00 par année.

Après délibération, le Comité croit devoir prier la sous-Commission des écoles normales de filles d'étudier cette question et de faire rapport au mois de septembre prochain.

5. — RAPPORT DU SURINTENDANT

Le Surintendant soumet à ses collègues les grandes lignes de son rapport pour l'année 1939-40. Quelques points de ce rapport donnent lieu à d'intéressantes remarques de la part de plusieurs membres du Comité.

À une heure, la session est interrompue et les membres du Comité se rendent à Spencer Wood pour prendre part à un déjeuner gracieusement offert par Son Excellence le Général Sir Eugène Fiset, lieutenant-gouverneur de la Province.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Sont présents: Monsieur Victor Doré, surintendant de l'Instruction publique, *président*; Son Éminence le Cardinal Villeneuve, archevêque de Québec; Son Excellence Monseigneur Charbonneau, archevêque de Montréal; Son Excellence Monseigneur Limoges, évêque de Mont-Laurier; Son Excellence Monseigneur Ross, évêque de Gaspé; Son Excellence Monseigneur Rhéaume, évêque de Timmins; Son Excellence Monseigneur Douville, évêque auxiliaire de Saint-Hyacinthe; Son Excellence Monseigneur Langlois, évêque de Valleyfield; Son Excellence Monseigneur Courchesne, évêque de Rimouski; Son Excellence Monseigneur Nelligan, évêque de Pembroke; Son Excellence Monseigneur Desmarais, évêque d'Amos; Son Excellence Monseigneur Desranleau, évêque de Sherbrooke; Monseigneur Ant. Camirand, P.D., représentant Son Excellence Monseigneur l'Évêque de Nicolet; Son Excellence Monseigneur Melançon, évêque de Chicoutimi; Son Excellence Monseigneur LaBrie, vicaire apostolique du Golfe Saint-Laurent; Son Excellence Monseigneur Belleau, vicaire apostolique de la Baie James; l'honorable Sir Mathias Tellier, juge en chef de la Cour d'Appel; l'honorable Sir Thomas Chapais, sénateur et conseiller législatif; l'honorable Juge H.-A. Fortier, l'honorable Jules-Édouard Prévost, sénateur; l'honorable Hector Authier, M.P.;

l'honorable Cyrille-F. Delâge, N.P.; Monsieur J.-P. Labarre, inspecteur général des écoles normales; Monsieur Joseph-A. Trudel, N.P., président de la Commission scolaire des Trois-Rivières; Monsieur Michael McMnaus, principal de l'École Saint-Patrice, Montréal; Monsieur Gerald Coughlin, membre de la Commission des Écoles catholiques de Montréal; et Monsieur B.-O. Filteau, *secrétaire*.

6. — COMMUNICATION DU COMITÉ PROTESTANT RELATIVEMENT À LA LOI DU FONDS DE PENSION

Le Comité prend connaissance d'une résolution par laquelle le Comité protestant du Conseil de l'Instruction publique prie le Comité catholique de nommer un sous-comité qui serait chargé de se joindre à un sous-comité du Comité protestant pour étudier certains amendements proposés par diverses organisations d'instituteurs relativement à la loi du fonds de pension des fonctionnaires de l'enseignement primaire.

Après délibération, le Comité exprime l'opinion que les modifications proposées devraient d'abord être soumises à la Commission du Fonds de Pension. Sur le rapport de celle-ci, le Comité décidera de l'opportunité de nommer un sous-comité, tel que suggéré par le Comité protestant.

7. — ÉCOLE NORMALE DE SAINT-DAMIEN, COMTÉ DE BELLECHASSE

Son Éminence le Cardinal Villeneuve donne communication d'un mémoire dans lequel les Révérendes Sœurs de Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours, exposent qu'il y aurait lieu de modifier le plan qu'elles avaient d'abord proposé en ce qui a trait à l'établissement d'une école normale de filles à Saint-Damien, comté de Bellechasse. Elles sont maintenant d'avis que ce plan ne peut donner de résultats satisfaisants et elles demandent que l'école normale qui leur sera confiée soit une école normale ordinaire.

Invité à faire connaître son opinion, en sa qualité d'inspecteur général des écoles normales, Monsieur J.-P. Labarre soumet une carte de la région qui semble démontrer que la nouvelle école normale demandée est nécessaire.

Il est alors proposé par Son Éminence le Cardinal Villeneuve appuyé par l'honorable Sir Thomas Chapais que les règlements spéciaux approuvés le 11 décembre 1940 au sujet de l'École normale de Saint-Damien soient rescindés et que ladite école normale soit organisée conformément aux règlements généraux des écoles normales de filles de cette Province.

8. — NOMINATIONS RECOMMANDÉES

Il est proposé par Monseigneur Camirand appuyé par Son Excellence Monseigneur Melançon que Monsieur Conrad Fouquette, porteur du brevet supérieur d'école normale et bachelier ès arts soit nommé professeur à l'École normale de Saint-Simon-de-Drummond pour un terme de trois ans, à l'expiration duquel il pourra être engagé de façon permanente s'il a donné satisfaction et subi avec succès l'examen des aspirants à la charge d'inspecteur d'écoles.

Cette proposition est adoptée.

Il est proposé par Son Excellence Monseigneur Courchesne appuyé par l'honorable Sénateur Prévost que Monsieur Gérard Sirois, instituteur à l'école du village de Sainte-Rose-du-Dégelis, porteur du brevet complémentaire de l'École normale Laval et du certificat d'études agricoles à Sainte-Anne-de-la-Pocatière, soit nommé professeur à l'École normale de Sainte-Rose-du-Dégelis pour une période de trois ans, à l'expiration de laquelle ses services pourront devenir permanents s'il a donné satisfaction et subi avec succès l'examen des aspirants à la charge d'inspecteur d'écoles.

Cette proposition est adoptée.

Il est proposé par Son Excellence Monseigneur Douville appuyé par Son Excellence Monseigneur Desmarais que Monsieur l'abbé Armand Bail, docteur en théologie, professeur de philosophie au Séminaire de Saint-Hyacinthe, soit nommé principal de l'École normale des Révérendes Soeurs de Saint-Joseph, à Saint-Hyacinthe.

Cette proposition est adoptée.

Il est également proposé par Son Excellence Monseigneur Douville appuyé par Son Excellence Monseigneur Desmarais que Monsieur Euclide Dolbec, instituteur au village de Péribonca, porteur du brevet complémentaire d'école normale, soit nommé professeur à l'École normale des Révérendes Soeurs de Saint-Joseph, Saint-Hyacinthe, pour une période de trois ans, à l'expiration de laquelle ses services pourront devenir permanents s'il a donné satisfaction et subi avec succès l'examen des aspirants à la charge d'inspecteur d'écoles.

Cette proposition est adoptée.

Il est proposé par Son Excellence Monseigneur Forget appuyé par Son Excellence Monseigneur Desranleau que le Révérend Frère Bernardin-de-Sienne soit nommé principal du Scolasticat-École normale des Révérends Frères de l'Instruction Chrétienne, à Laprairie.

Cette proposition est adoptée.

Il est proposé par Son Excellence Monseigneur Douville appuyé par Monsieur J.-P. Labarre que le Révérend Frère Louis-Cléophas soit nommé principal du Scolasticat-École normale des Révérends Frères Maristes, à Iberville.

Cette proposition est adoptée.

Il est proposé par Son Excellence Monseigneur Desmarais et approuvé à l'unanimité que Monsieur J.-P. Labarre soit nommé membre du sous-Comité de l'Enseignement ménager.

9. — NOUVEAU SIÈGE DE L'ÉCOLE MÉNAGÈRE RÉGIONALE DE MONT-JOLI

Son Excellence Monseigneur Courchesne expose qu'en vue de l'organisation de la deuxième section de l'École normale des Révérendes Sœurs du Saint-Rosaire, il y aurait avantage à transporter à Rimouski le siège de l'école ménagère régionale de Mont-Joli. Monsieur l'abbé Albert Tessier, visiteur-propagandiste des écoles ménagères régionales, approuve ce déplacement.

Son Excellence Monseigneur Courchesne propose donc que l'école ménagère régionale de Mont-Joli, dirigée par les Révérendes Sœurs de Notre-Dame-du-Saint-Rosaire, soit transférée au couvent de la même congrégation dans la ville de Rimouski.

Cette proposition est adoptée.

10. — RAPPORT DU SOUS-COMITÉ DE L'ENSEIGNEMENT MÉNAGER

RÉUNION TENUE À MONTRÉAL LE 3 MAI 1941

Sont présents: Monsieur Victor Doré, surintendant de l'Instruction publique, *président*; Son Excellence Monseigneur Decelles, évêque de Saint-Hyacinthe; Son Excellence Monseigneur Ross, évêque de Gaspé; Monsieur le Sénateur J.-É. Prévost; Monsieur Antonio Perrault, Monsieur J.-P. Labarre, Monsieur Alphonse Désilets, Monsieur l'abbé Albert Tessier et Monsieur B.-O. Filteau, *secrétaire*.

Questions étudiées et décisions prises:

1. — *Programme des écoles ménagères moyennes.* — Monsieur l'abbé Tessier soumet un mémoire comprenant (a) un horaire pour les écoles ménagères moyennes et (b) un programme de travaux pratiques pour les deux années d'étude de ces institutions (8^e et 9^e années).

Ce mémoire se lit comme suit:

MÉMOIRE DE MONSIEUR L'ABBÉ ALBERT TESSIER

*concernant l'emploi du temps et le programme des travaux ménagers pratiques
à l'école moyenne*

L'efficacité de l'enseignement ménager moyen dépendra dans une large mesure de la netteté avec laquelle on déterminera les buts de ces deux ou trois années ménagères. Il faudra bien tenir compte des fins précises de l'enseignement primaire, même complémentaire, ce qui fera éviter toute spécialisation trop poussée. On s'en tiendra aux choses simples, de tous les jours, et on s'efforcera surtout de donner constamment aux élèves une très haute idée de la mission féminine dans le monde, et surtout dans le Canada français. L'état d'âme à créer importe bien plus que la somme des connaissances et des manuels. L'atmosphère de l'école jouera donc un très grand rôle.

Partout où la chose sera possible, il y aura avantage à grouper ensemble les élèves ménagères et à leur accorder un régime qui laissera place aux initiatives et aux travaux plus personnels. À ce point de vue, l'exemple des écoles ménagères régionales pourra, toutes proportions gardées, s'appliquer aux écoles moyennes.

Les programmes de 8^e et de 9^e années devront comporter assez de culture générale pour qu'après ce cycle les élèves puissent continuer leurs études, si elles le désirent, dans les divers secteurs où sont admises les détentrices du certificat de 9^e année. Les examens tiendront compte de l'orientation spéciale donnée à ces deux années d'études.

Le tableau de l'emploi du temps peut s'établir comme suit :

Formation religieuse	2 h. 30	par semaine
Langue maternelle	5 h.	“ “
Arithmétique et comptabilité	3 h.	“ “
Géographie et Histoire du Canada	1 h. 30	“ “
Langue seconde, conversation	2 h. 30	“ “
TOTAL	14 h. 30	“ “
Tenue de maison	1 h.	par semaine
Raccommode, couture et tricot	2 h. 45	“ “
Dessin, arts décoratifs, exercices pour cultiver le goût	1 h.	“ “
Connaissances scientifiques usuelles en relation avec les problèmes de la vie au foyer	1 h.	“ “
Chant et solfège	0 h. 30	“ “
Gymnastique, appuyée de notions d'hygiène	0 h. 30	“ “
Arts culinaires	3 h.	“ “
Civisme, hygiène et bienséances, en fonction des devoirs de la femme dans la famille et dans la société	1 h.	“ “
Blanchissage, repassage, etc.	1 h.	“ “
TOTAL	11 h. 45	“ “

**PROGRAMME DES TRAVAUX MÉNAGERS PRATIQUES POUR LES CLASSES DE
8^e ET DE 9^e ANNÉES DES ÉCOLES MÉNAGÈRES MOYENNES**

On voudra bien prendre note que ces programmes doivent être interprétés avec souplesse, en tenant compte des conditions locales, milieu social et des dispositions particulières des élèves. Une application trop rigide risquerait de détourner l'école de son but : stimuler les initiatives personnelles, donner le goût des travaux domestiques, préparer à la vie concrète. L'essentiel est de donner l'amour des tâches féminines, le culte de “ la belle ouvrage ”, comme disaient les anciens. Une fois cet élan donné, on verra ce que peuvent accomplir des jeunes filles encouragées et stimulées par le feu intérieur !

HUITIÈME ANNÉE

Tricot: — Gants, demi-bas, chandail; une dentelle au crochet.

Couture: — Tablier de ménage, couvre-tout, jupon, robe de nuit, kimono; une robe d'enfant confectionnée dans du tissu usagé. L'élève devra défaire la pièce usagée, préparer le tissu, tailler et confectionner la robe.

Broderie: — Point de croix, feston, point plumetis. Les points de broderie devront, autant que possible, garnir les pièces de couture.

Coupe: — Étude des mesures; deux corrections de patrons commerciaux.

Raccommodage: — Une reprise de bas ; un remmaillage ; une reprise de tissu ; pour le cahier, une pièce sur tissu à rayures et une pièce sur tissu à carreaux.

Cahier: — Quatre pouces de chacun des points de couture faits depuis la 2^e année ; poches et goussets.

Tenue de maison: — Entretien des différentes pièces et des meubles, y compris armoire et glacière. Préparer et allumer le poêle à bois.

Entretien du linge: — Un pressage, un lavage et un repassage.

Art culinaire: — Apprendre à distinguer les différentes variétés de viandes et de poissons. Valeur et emploi des différentes coupes du bœuf, du veau, de l'agneau et du porc. Potage, crème, purée (1) ; un plat préparé avec des dessertes de viande ; un plat avec des dessertes de poisson ; préparation et cuisson de quatre sortes de légumes ; préparation et cuisson de deux sortes de poissons ; rosbif ; pâte brisée, biscuits, confitures (2). — Préparation et exécution de huit menus pour familles de 2, 4, 6 personnes.

Horticulture: — Expliquer les avantages d'un bon jardin ; donner le goût de la beauté et l'amour des fleurs. Conduire les élèves au potager pour leur donner des conseils et des directives pratiques.

NEUVIÈME ANNÉE

Tricot: — Un article au choix de l'élève ; une dentelle au crochet.

Couture: — Un tablier, une robe de maison, une robe d'après-midi, un article de lingerie fait à la main, au choix de l'élève. Un pantalon ou une culotte de garçonnet avec du linge usagé. L'élève devra défaire l'article usagé, préparer le tissu, confectionner le pantalon ou la culotte.

Broderie: — Une bourse de fantaisie ; points de fantaisie pour garnir la pièce de couture à la main.

Coupe: — Dessin et tracé du patron de pantalon — et de corsage.

Raccommodage: — Bas, pièce de lingerie (1) ; pour le cahier, une reprise à fils coulés, de format réduit à fils coulés de deux côtés seulement.

Cahier: — La pièce à fils coulés ; trois sortes de boutonnieres ; deux fentes de robes.

Tenue de maison: — Entretien des différentes pièces, des meubles, des boiseries, des différentes sortes de parquets ; décoration des pièces ; service de la table.

Entretien du linge: — Un pressage, un lavage, un repassage ; différents procédés de détachage du linge.

Art culinaire: — Préparation et cuisson de trois sortes de poissons ; trois mets à base de pain séché ; trois mets à base de miel ; trois plats à base de sirop ou de sucre d'érable ; un bouilli de légumes ; ragoût ; crêpes, potages (2) ; gâteaux (2) ; gelées (2) ; tartes (2) ; conserves de légumes (1) ; conserves de fruits (1).

Horticulture: — Préparation du terrain ; divisions et ensemencement ; amener les élèves au potager et les mettre à l'œuvre au moins à trois ou quatre reprises.

Après étude, le sous-comité recommande au Comité catholique d'appliquer ce programme durant une période déterminée à un certain nombre d'écoles ménagères moyennes.

En outre, ce sous-comité prie Monsieur le Surintendant, Monsieur l'abbé Tessier et Monsieur Désilets de dresser une liste de ces écoles moyennes ménagères et de la soumettre à la prochaine séance du Comité catholique.

Le sous-comité exprime l'opinion que, pour l'application de ce programme, le nombre des écoles ménagères moyennes ne devra pas dépasser vingt.

2. — *Requête des Révérendes Sœurs de l'Assomption relativement à l'établissement d'une école ménagère dans la ville d'Amos.* — Monsieur l'abbé Tessier fait rapport à ce sujet.

Après étude, le sous-comité recommande au Comité catholique de permettre l'ouverture d'une école ménagère régionale à Amos, suivant la demande des Révérendes Soeurs de l'Assomption, Monsieur le Surintendant devant voir à l'observance des conditions relatives aux écoles ménagères régionales.

3. — *Demande des Petites Sœurs Franciscaines de Marie et des Révérendes Sœurs de Notre-Dame-du-Bon-Conseil touchant l'établissement de deux écoles ménagères régionales à Chicoutimi.* — Le sous-comité prend connaissance d'un rapport de Monsieur l'abbé Tessier à ce sujet.

Après délibérations, le sous-comité recommande que les religieuses Notre-Dame-du-Bon-Conseil soient autorisées à ouvrir une école ménagère régionale à Chicoutimi et que les Petites Soeurs Franciscaines de Marie soient autorisées à établir dans leur Orphelinat de l'Immaculée, situé dans la même ville, une école ménagère moyenne.

Au cours des délibérations, Monsieur l'abbé Tessier fait part aux membres du sous-comité de la condition des orphelinats qui reçoivent des enfants privés de l'attention et des soins des parents.

Le sous-comité croit devoir attirer l'attention du Comité catholique sur ces institutions et rappeler l'opportunité de légiférer à leur sujet afin de les aider davantage à former ces enfants déshérités et à préparer leur avenir.

4. — *Écoles ménagères spéciales et municipales — Réajustement des subventions.* Le sous-comité prend connaissance du tableau des écoles ménagères spéciales et municipales, ainsi que de la liste des subventions accordées à ces institutions.

Après examen, le sous-comité exprime l'avis qu'il y aurait lieu de modifier l'attribution des subventions et recommande que le Surintendant soit chargé de poursuivre cette étude.

5. — *Attestations — Certificats et diplômes.* — Monsieur l'abbé Tessier fait remarquer que la multiplicité et la diversité des attestations, certificats et diplômes d'économie domestique émis par le Département de l'Instruction publique et bon nombre d'institutions ne permet pas facilement d'en distinguer la valeur ou l'importance. Il y aurait lieu, semble-t-il, d'établir une classification de ces documents pour toutes les maisons d'enseignement ménager bénéficiant d'une subvention du Gouvernement.

Après délibérations, le Directeur et le Visiteur sont priés de dresser la liste des diplômes et certificats qui sont émis sous l'autorité du Département et d'indiquer par qui ces documents doivent être signés.

Ils devront aussi faire des suggestions relativement au libellé et au format de ces attestations, certificats et diplômes.

Et la séance est levée.

(Signé) B.-O. FILTEAU,
Secrétaire.

(Signé) VICTOR DORÉ,
Président.

Ce rapport est adopté.

Le Comité prend ensuite connaissance de la liste des institutions où, dans l'opinion du Surintendant, du Directeur et du Visiteur des écoles ménagères, on pourrait avec avantage faire l'expérience du nouveau programme proposé et recommande que les maisons suivantes soient reconnues comme écoles ménagères moyennes :

ÉCOLES MÉNAGÈRES MOYENNES

<i>Localité</i>	<i>Directrices</i>
SAINT-TITE, (Laviolette).....	RR. SS. de la Providence
ST-JOACHIM-DES-TOURELLES, (Gaspé-N.)	RR. SS. de St-Paul-de-Chartres
STE-FAMILLE, I. O., (Montmorency).....	C. N. D.
ST-BARTHÉLEMY, (Berthier).....	RR. SS. des SS.-NN.-de-Jésus-et-de-Marie
RIVIÈRE-À-PIERRE, (Portneuf).....	RR. SS. Servantes-du-St-Cœur-de-Marie
MONTRÉAL, Institut Sourdes-Muettes.....	RR. SS. de la Providence
LAC-NOIR, (Mégantic).....	RR. SS. de la Charité-de-St-Louis
CAP-ROUGE, Hospice St-Charles.....	RR. SS. du Bon-Pasteur
SHAWINIGAN, (St-Maurice).....	RR. SS. Grises-de-la-Croix
ST-STANISLAS, (Champlain).....	RR. SS. Filles-de-Jésus
ESCOURT, (Témiscouata).....	RR. SS. St-Joseph-de-St-Vallier
CHICOUTIMI, (Orphelinat).....	RR. SS. Petites-Franciscaines-de-Marie
STE-CROIX, (Lotbinière).....	C. N. D.
ST-JÉRÔME, (Terrebonne).....	RR. SS. de N.-D.-du-Bon-Conseil
TROIS-RIVIÈRES.....	RR. SS. Ursulines
ST-CÉSAIRE, (Rouville).....	RR. SS. de la Présentation-de-Marie
ST-FRANÇOIS, (Montmagny).....	C. N. D.
NEUVILLE, (Portneuf).....	C. N. D.
RIVIÈRE-OUELLE, (Kamouraska).....	C. N. D.
BIENVILLE, (Lévis).....	RR. SS. de la Charité-de-St-Louis
QUÉBEC, (Couvent de Limoilou).....	RR. SS. Servantes-du-St-Cœur-de-Marie.

Il est proposé par Son Excellence Monseigneur l'Évêque de Gaspé que les règlements du Comité catholique soient modifiés de manière que les inspecteurs régionaux soient autorisés à visiter les écoles ménagères moyennes en même temps que le Directeur ou le Visiteur-propagandiste.

Cette proposition est adoptée.

11. — COURS DE VACANCES CHEZ LES RÉVÉRENDES SŒURS DU SAINT-ROSAIRE

Pour compléter son rapport présenté au mois de décembre dernier, Monsieur J.-P. Labarre informe le Comité que des cours de vacances ont été organisés par les Révérendes Sœurs du Saint-Rosaire à Rimouski, à Sainte-Anne-de-Beaupré et à Mont-Joli. Cent cinquante-sept religieuses y ont suivi pendant plusieurs semaines des cours de pédagogie, de littérature, de liturgie, d'anglais et d'éducation domestique. Deux religieuses de la même communauté ont fait un stage d'étude à Portland et deux autres à Sillery.

Sur proposition de Son Éminence le Cardinal Villeneuve, la session est alors ajournée au jeudi, le 18 septembre 1941.

(Signé) B.-O. Filteau,

(Signé) Victor Doré,

Secrétaire.

Président.

APPENDICE

Nouveau programme ménager primaire

Le nouveau programme suggéré n'apporte aucune révolution. Il s'inspire de l'ancien programme, avec tendance à simplifier les travaux et à les adapter plus nettement aux conditions actuelles.

L'enseignement ménager doit, pour être efficace, s'orienter fortement vers les réalités de la vie, ce qui implique la nécessité d'une adaptation convenable selon les époques, les régions, les milieux sociaux, les dispositions et goûts personnels.

Cette adaptation n'exige pas le changement des cadres du programme, mais elle demande une application assez souple qui laisse une certaine marge aux éducatrices. Vouloir appliquer rigoureusement chaque item, partout et pour toutes les élèves, risquerait de détourner la formation ménagère de ses fins propres, qui sont de cultiver le goût du travail bien fait, de développer les aptitudes et les dons personnels, de donner une haute idée de la mission de la femme dans le monde et surtout au Canada français.

L'essentiel c'est que maîtresses et élèves mettent toute leur âme à l'application aussi parfaite que possible du programme, en tenant compte de ses buts et de son esprit. Et aussi que les visiteurs et les inspecteurs attachent de l'importance à cette partie vitale de la formation féminine.

Tout le monde est d'accord en théorie sur la haute portée de la formation domestique. Surtout lorsqu'on prend le problème dans toute son ampleur et qu'on ajoute aux disciplines et aux travaux manuels la formation d'un état d'âme imprégné fortement de la mystique du foyer chrétien bien tenu et bien ordonné!

Ce qui importe ce n'est pas tant de discourir sur tel ou tel article du programme, que de chercher à créer un climat de ferveur et d'entrain et de s'appliquer à donner aux élèves des divers milieux, en suivant d'aussi près que possible les directives du programme et les travaux qu'il demande, un bon entraînement aux besognes et aux vertus domestiques.

Il faudra évidemment se rappeler que le programme primaire ne doit pas s'écarter de la simplicité, qu'il doit éviter la spécialisation, l'exceptionnel, et s'en tenir à des problèmes de tous les jours. Apprendre à exécuter à la perfection les petites choses n'est pas du tout une tâche négligeable!

Un écueil à éviter: l'abus du manuel. Des ouvrages simples, bien illustrés, comprenant des directives appropriées, peuvent rendre évidemment de très grands services. Mais prenons garde de faire de la théorie ménagère une matière à récitation, — ou à examen, — de par cœur! Le peu de temps accordé à l'enseignement ménager serait totalement absorbé par ce travail de mémoire... Jusqu'en septième au moins, on ne devrait pas exiger de théorie *récitée*. Dans le cas qui nous intéresse, de la théorie *appliquée* nous renseignera bien mieux sur la valeur réelle de la formation reçue.

Que faut-il penser du *cahier* de modèles? Il est certes très recommandable et il stimule les élèves qui doivent ainsi grouper ensemble un certain nombre de travaux. Elles peuvent, d'un coup d'œil, suivre la marche du programme et savourer le plaisir des progrès accomplis! Cet échantillonnage est un stimulant. On objecte que, dans certains milieux, les élèves ne peuvent conserver ce cahier convenablement. Il se déchire, se salit et devient vite hors d'usage. L'objection vaut, mais elle signale un état de choses regrettable du point de vue formation, et elle n'attaque pas la valeur des arguments qui militent en faveur du cahier de modèles. Toutefois, il semble que, tout en exerçant une forte pression, nous ne devons pas exiger rigoureusement le cahier. Mais les élèves qui pourront en montrer de très beaux aux institutrices et aux inspecteurs devront recevoir des louanges spéciales!

La modification principale que contient le présent programme est la suppression de la coupe, remplacée avantageusement par un surplus d'exercices de couture, de tricot, de reprisage, etc. . . La coupe toutefois reste comme matière facultative, de la neuvième à la douzième. Beaucoup de discussions se sont élevées à ce sujet. Il en ressort que l'opinion des maîtresses est en grande majorité opposée à l'enseignement de la coupe pour la masse des élèves du primaire, même à partir de la neuvième. On recommande, comme plus facile, plus rapide, plus économique, l'utilisation des patrons commerciaux, que l'élève apprendra à interpréter et à modifier. Ce procédé est plus pratique et évite des pertes de temps et du gaspillage de tissus!

B — Directives pédagogiques

La leçon ménagère ne doit pas se limiter à des explications ou à des applications techniques. Le but principal des leçons ou des travaux domestiques introduits au programme n'est pas tant d'apprendre aux élèves à travailler que de leur révéler l'importance et la noblesse des vertus et des tâches féminines.

C'est bien plus l'âme que les doigts de l'enfant qu'il faut atteindre! On se rappellera constamment qu'il s'agit surtout d'une initiation aux devoirs particuliers de la femme dans le monde. L'éducation doit préparer les enfants à la vie. Les matières ménagères sont inscrites au programme pour rappeler que les jeunes filles ne doivent pas être préparées à la vie exactement de la même manière que les garçons puisque la vie qui les attend n'est pas du tout la même!

Le cours ménager doit donc s'envelopper d'une atmosphère de ferveur qui donnera aux élèves une haute idée des tâches familiales et allumera chez elles un grand respect pour le rôle de la femme au foyer.

En exaltant ainsi la beauté du travail domestique on donnera aux élèves le désir de se montrer prévenantes et utiles à la maison. Elles se feront un point d'honneur de commencer immédiatement à montrer leur savoir en aidant la maman.

Il faudra que tout soit mis en jeu pour convaincre les élèves que les travaux domestiques exigés par le programme ont une grande importance, une importance au moins égale aux leçons et aux devoirs de français, d'arithmétique, de géographie, etc. . . Les notes et les récompenses scolaires devront marquer nettement la valeur formatrice des exercices ménagers.

On voudra bien tenir compte des dispositions et des goûts propres en laissant aux petites personnalités naissantes tout le loisir de s'exprimer. Les thèmes décoratifs, par exemple, devront être laissés au choix de chacune. On pourra diriger le goût, suggérer des motifs, mais sans rien imposer.

Une excellente formule serait de rattacher le plus possible les leçons ménagères à la vie propre de chaque région, ou de chaque milieu social. L'éducation doit garder des contacts continuels avec la vie. Tenir compte aussi de l'âge des élèves!

Jusqu'à la 5^e année, les leçons d'art culinaire se limiteront à des démonstrations données par la maîtresse.

En couture et en art culinaire, on habituera les élèves à toujours établir le prix de revient de chaque plat ou de chaque article, de façon à cultiver chez elles le sens de l'économie!

C — Programme ménager primaire

Première année

Le découpage.

Le piquage sur carton avec fils, ou laines de couleur; au lieu de se servir d'aiguilles, on peut enrouler, à l'extrémité de la laine, du tissu gommant en cellophane dont on finit le bout en pointe.

Le tressage du papier.

Tenue de maison: apprendre à l'élève à mettre de l'ordre dans ses affaires personnelles.

Deuxième année

Tricot: corde sur fuseau à quatre ou cinq épingles.

Couture: point devant ou droit; point d'arrière.

Broderie: point de tige.

Les points de couture et de tige pourront s'exécuter sur une pièce de coton qui servira de couvre-lit de poupée. Bords effrangés, 2 rangs de points en fils de couleur et un petit dessin au centre, exécuté au point de tige. (Dessin enfantin, et de chez nous.)

Tenue de maison: épousseter son pupitre et sa chaise ainsi que les pupitres et chaises des garçons, qui eux, se chargeront d'entretenir l'extérieur de l'école: cour et abords des édifices.

Art culinaire: pain rôti et cacao; deux démonstrations par année.

Troisième année

Tricot: couverture pour le lit de la poupée, ou débarbouilloire.

Couture: point d'ourlet et assemblage d'une taie d'oreiller; ou assemblage et ourlet d'une taie d'oreiller et ourlet d'un drap pour la poupée.

Broderie: point de croix exécuté sur le morceau de couture: (Enseigner à l'enfant à faire le point de croix sur le canevas, et à effiloche ce canevas, une fois le travail terminé).

Art culinaire: crème aux tomates, œufs au miroir, cuisson des pommes de terre bouillies, jello ou pommes cuites. Cinq démonstrations obligatoires.

Tenue de maison: balayage et époussetage de la classe, imposés non comme punition, mais comme une marque de confiance dans l'esprit d'ordre et de propreté des fillettes.

Quatrième année

Tricot: bonnet ou chaussettes pour poupée; exécution sur deux aiguilles, côtes et mailles unies.

Couture: point de pique et pose du biais, sur petit tablier enfant.

Broderie: point de reprise et point marguerite, comme garniture du morceau de couture. Corbeille, ou autre dessin, au point de reprise et fleurs au point marguerite.

Art culinaire: *Théorie*: provenance des aliments employés dans la préparation des menus du programme. *Pratique*: soupe aux pois, purée de pois, croûtons, omelette, préparation de 3 sortes de légumes pour la cuisson et cuisson; pain doré.

Cahier: exécution, sur morceaux de tissu 4 x 6, des points de couture appris en 2^e et 3^e. Indiquer le nom de chaque point. Inclure les indications pour le tricot du bonnet et de la chaussette de poupée.

Tenue de maison: laver la vaisselle, entretenir les ustensiles et la coutellerie.
Faire un lit; avoir un lit miniature et les accessoires pour la démonstration.

Cinquième année

Tricot: demi-bas, ou chaussettes.

Couture: éléments de la couture; les quatre points fondamentaux. Tailler et confectionner un jupon-combinaison. Le faire pratique et conforme aux exigences de la mode. Utiliser un patron commercial.

Broderie: garnir le jupon avec des jours (fils tirés), ou autres points de fantaisie.

Raccommodage: bas, pièces de lingerie.

Art culinaire: Théorie: notions sur le lait, le beurre et le fromage. (provenance, conservation, valeur alimentaire, etc...) *Pratique:* préparation et cuisson des légumes; sauce mayonnaise cuite, œufs pochés, œufs dans le sirop, sucre à la crème, sauce à la Béchamel.

Cahier: exécution, sur pièces de tissu, des points de couture de 4^e. Boutonnière; inscrire les indications pour le tricot de la chaussette.

Tenue de maison: Théorie: importance de la bonne tenue de maison. *Pratique:* entretien de la chambre à coucher; entretien de la cuisine.

Sixième année

Tricot: une paire de mitaines.

Couture: Tailler et confectionner une robe de nuit. Patron commercial. Étude des mesures.

Broderie: garniture de la robe de nuit au point cordonnet.

Raccommodage: bas; une pièce de lingerie; une pièce à couture rabattue et à couture surjetée.

Art culinaire: Théorie: diverses classes d'aliments; la cuisson. *Pratique:* bouillon, potage, bifteck; utilisation des restes de viandes; crêpes, biscuits à la cuillère; confitures; huit leçons pratiques obligatoires.

Tenue de maison: entretien du boudoir, service de la table.

Entretien du linge: lavage du linge blanc; humecter, repasser et plier le linge non amidonné.

Cahier: les deux reprises de l'année; fentes de robes, 2 différentes; inscrire les indications pour le tricot des mitaines.

Septième année

Tricot: une paire de gants.

Couture: Manière d'utiliser le vieux linge. Tailler et confectionner un couvre-tout avec manches; couture à la machine.

Broderie: point plumetis, monogramme brodé sur la poche du couvre-tout. Broderie ajourée et broderie Richelieu.

Raccommodage: 2 remmaillages de bas.

Art culinaire: Théorie: différentes cuissons. *Pratique:* consommé (chaud et froid); ragoût, bouilli de légumes, fèves au lard; gâteaux, pouding aux pom-

mes, pouding aux bluets; gelée de fruits; préparation et exécution de trois menus pour une famille de 6 personnes. (Huit leçons pratiques obligatoires).

Tenue de maison: qualités de la maîtresse de maison; la salle de bain. Nettoyage du poêle; façon de préparer et d'allumer un poêle à bois. Entretien des différents parquets.

Entretien du linge: lavage des lainages, procédés divers; repassage du linge amidonné, après avoir préparé l'amidon crû et cuit; ranger le linge dans les armoires.

Cahier: étude des boutonnières.

Huitième année

Tricot: chandail pour enfant ou pour dame.

Couture: tailler et confectionner un kimono ou robe d'intérieur.

Broderie: garnir la pièce de couture; ou morceau au choix de l'élève à qui on doit laisser une certaine initiative.

Raccommodage: exercices sur des étoffes à rayures et à carreaux.

Art culinaire: Théorie: apprendre à distinguer les diverses variétés de viandes et de poissons; la valeur et l'emploi des différentes parties du bœuf, du veau, de l'agneau et du porc. *Pratique:* crème, purée, rosbif, pâte brisée, pâtés aux pommes et aux fruits de la région, cossetarde. Préparation et exécution de 3 menus pour famille de 6 personnes (Huit leçons pratiques obligatoires).

Tenue de maison: entretien de la glacière, des armoires, de la dépense.

Entretien du linge: 1 pressage, 1 lavage, 1 repassage au complet.

Cahier: poches et goussets.

Horticulture: expliquer les avantages d'un bon jardin. Donner le goût de la beauté, l'amour des fleurs.

Neuvième année

Tricot: une dentelle au crochet, au choix de l'élève.

Coupe: dessin et tracé des patrons types (facultatif).

Couture: robe de maison, taillage et confection.

Broderie: bourse de fantaisie au choix de l'élève.

Raccommodage: petite reprise à fil coulé: couler les fils sur deux côtés seulement.

Cahier: la pièce à fils coulés pourra servir.

Art culinaire: Théorie: valeur des aliments, leurs propriétés. *Pratique*: Préparation et cuisson de trois variétés de poissons;

- 3 mets à base de pain séché;
- 3 à base de miel;
- 3 à base de sucre d'érable.

Préparation et exécution de 3 menus pour famille de six personnes. (Dix leçons pratiques obligatoires).

Tenue de maison: soins à donner aux différentes pièces de la maison. Décoration des pièces.

Entretien du linge: différents procédés pour détacher le linge. Incrire ces procédés dans le cahier.

Horticulture: dire comment préparer le terrain, comment le diviser et l'ensemencer.

Dixième année

Tricot: un morceau au choix de l'élève.

Coupe: étude plus complète des patrons types et de la manière de corriger les patrons commerciaux. (Facultatif.)

Couture: une pièce de fine lingerie, couture à la main; une robe d'enfant, confectionnée dans du tissu usagé.

Broderie: garniture de la pièce de lingerie, avec des jours ou autres points de fantaisie.

Raccommodage: étude du stoppage, 2 échantillons pour le cahier.

Cahier: échantillons de stoppage.

Art culinaire: Théorie: trois leçons sur les diètes. *Pratique*: une soupe, un potage, un consommé, une purée, une crème, un velouté; bien faire comprendre la différence qu'il y a dans la préparation de chacun. Confiture, deux variétés; gelée, deux variétés; salade aux œufs, salade au poisson, salade au poulet ou au veau. Préparation et exécution de quatre menus pour famille de six personnes. (Dix leçons pratiques obligatoires.)

Tenue de maison: revue de la tenue générale de la maison. Service de la table, repas de famille et grand dîner.

Entretien du linge: lavage des dentelles fines; un lavage et repassage au complet; un pressage.

Horticulture: quelques explications sur les plantes de jardins, leur vie et leur utilité.

On pourrait peut-être, pour le primaire supérieur, garder le programme adopté en 1939... et accorder plus de temps à son exécution.

Onzième année

Tricot: un morceau au choix de l'élève.

Coupe: dessin tracé, et coupe d'une robe destinée à l'élève. (Facultatif).

Couture: confection de la robe; un pantalon pour garçonnet.

Broderie: un morceau au choix de l'élève.

Raccommodage: points de renforcement; un rapiécage dans un tissu de soie.

Art culinaire: *Théorie*: trois leçons sur l'alimentation des enfants. *Pratique*: préparer entièrement un poulet pour la cuisson; le farcir et le faire rôtir. Deux assiettes de légumes chauds, deux de légumes froids, deux desserts au choix, biscuits roulés (2), gâteaux (2). Conserves de légumes et de fruits (3). Préparation et exécution de 4 menus pour famille de 6 personnes.

Tenue de maison: l'entretien d'une chambre de malade; les différentes méthodes de désinfection de cette chambre.

Entretien du linge: rangement des vêtements hors saison, deux nettoyages, un lavage, un repassage et un pressage.

Cahier: ourlets de fantaisie, poches pour vêtements d'hommes.

Horticulture: explications et démonstration (si possible) sur le semis, le repiquage, le sarclage, l'arrosage et, en résumé, sur les opérations nécessaires pour la préparation et l'entretien d'un jardin. (Insister sur les plantes propres à la région.)

Douzième année

Tricot: deux articles pour bébé.

Coupe: dessin et tracé d'un patron de manteau; explications pour la correction du patron commercial.

Couture: une robe de bébé, couture à la main. Deux pièces de layette, couture à la machine; une pièce de lingerie et une robe ou un manteau simple.

Broderie: garnir de points de fantaisie la robe de bébé. (broderie sur tulle, plumes, cordonnet ou autres points).

Raccommodage: revue des différents travaux exécutés les années précédentes. (pour le cahier).

Cahier: voir raccommodage.

Art culinaire: *Théorie*: Principes et méthodes de la cuisson. Provisions alimentaires. Les aliments; classification des substances; leur composition. Les ré-

gimes. *Pratique*: galantine, aspic, (au poulet, la préparation du poulet devra être faite par les élèves); quatre mets préparés avec des restes de viandes. Préparation et exécution de cinq menus, dont l'un pour grand dîner. (Huit personnes).

Tenue de maison: entretien d'une chambre d'enfant et de tout ce qui doit y entrer.

Entretien du linge: lavage de tout le linge du bébé; précaution à prendre pour chaque vêtement.

Horticulture: revue des années précédentes.

N. B. — Pour la cuisine, toujours insister sur l'utilisation de ce que peut offrir la région.

Re: Art culinaire: Si la commission scolaire ne peut fournir les provisions pour donner la démonstration, il sera sûrement possible de faire apporter aux enfants certains produits qui seront cuits à l'école et qu'ils utiliseront pour le dîner.

D — École rurale

Équipement requis pour une école rurale où la même institutrice enseignera aux élèves de la 1^{ère} à la 7^e inclusivement.

Un poêle à un feu, soit à l'électricité, soit à l'huile, soit au gaz, si l'école n'est pas chauffée par un poêle à bois.	Deux fourchettes. Deux grandes cuillères. Deux petites cuillères.
Un grille-pain, ou une grande fourchette, si le poêle est au bois.	Une cuillère de bois.
Trois marmites: 1 petite, 1 moyenne, 1 grande.	Une salière et une poivrière. Une cuillère à mesurer.
Une poêle à frire.	Deux tasses et soucoupes.
Une casserole, ou plaque pour biscuits.	Quatre assiettes: 2 grandeurs; une assiette à soupe.
Une bouilloire.	
Un tamis.	Une tasse à mesurer.
Un plat à vaisselle.	Un bol, deux pintes de grandeur.
Une lavette.	Deux jarres pour confitures.
Un couteau à pain.	Deux balais, brosses, linges, plats, chaudières.
Un couteau à légumes.	Deux linges à vaisselle.
Deux couteaux.	Un lit miniature et accessoires.

E — École urbaine

Équipement requis pour une école urbaine où l'institutrice donnera la leçon aux élèves de sa classe seulement.

Deuxième année

Un petit poêle à un feu.	Une cuillère.
Une petite marmite.	Un couteau.
Un grille-pain.	Une assiette.
Une tasse et une soucoupe.	

Troisième année

Un petit poêle à un feu.	Un couteau.
Une petite marmite.	Une cuillère.
Une poêle à frire.	Une salière et une poivrière.
Un moule à jello.	Une fourchette.
Trois assiettes, une assiette à soupe.	Deux balais et des linges pour épousseter.

Quatrième année

Un poêle à un feu.	Une fourchette.
Une marmite moyenne grandeur.	Une cuillère.
Une poêle à frire.	Trois assiettes.
Un bol.	Un plat à vaisselle.
Une batteuse.	Une lavette.
Un tamis.	Deux linges pour la vaisselle.
Un couteau à légumes.	Une boîte avec articles pour l'entretien des ustensiles et de la coutellerie.
Un couteau.	Un lit miniature et accessoires.
Une salière et une poivrière.	Un balai, une brosse, des linges, etc. . .

Cinquième année

Un poêle à un feu.	Un couteau à légumes.
Une marmite moyenne.	Deux couteaux.
Une petite marmite.	Deux cuillères.
Un bol.	Une casserole.
Une batteuse.	Une salière et une poivrière.
Deux plats.	Un plat à vaisselle, une lavette, des linges.
Trois assiettes.	Deux balais; brosses, linges, etc.

Sixième année

Un poêle à deux feux, un fourneau.	Deux plats.
Une grande marmite.	Six assiettes de différentes grandeurs.
Une petite marmite.	Six couteaux.
Une poêle à frire.	Six fourchettes.
Une plaque pour biscuits.	Six cuillères.
Deux jarres à confitures.	Six verres.
Un bol.	Une salière et une poivrière.
Une batteuse.	Un sucrier, un pot à crème, une assiette à pain.
Une tasse à mesurer.	Une nappe et six serviettes.
Une cuillère à mesurer.	Un plat à vaisselle; lavette, linges.
Une cuillère de bois.	Un fer à repasser, une cuvette, un plat.

Si la leçon se donne comme démonstration, ce matériel sera suffisant. Si c'est une leçon pratique, il faudra un équipement par cinq élèves:

Une poêle à frire.	Un plat.
Un bol.	Deux assiettes.
Une batteuse.	Deux couteaux.
Une tasse à mesurer.	Deux cuillères.
Une cuillère à mesurer.	Un fer à repasser.
Une cuillère de bois.	

Septième année

A partir de la 7^e année, il faut nécessairement une cuisine bien organisée.

Pour que les leçons donnent de meilleurs résultats, il faut un poêle à 4 feux et un fourneau et un petit poêle pour chaque groupe de 4 ou 5 élèves.

Il est aussi préférable d'avoir des ustensiles pour chaque groupe de 4 ou 5, afin que chacune prépare ses plats elle-même. Il n'est pas question de faire préparer un menu complet à chacune; les plats principaux et plus longs à exécuter seront préparés par le groupe, mais les choses plus délicates pourront être préparées par chaque groupe ou par chacune.

Dans une cuisine bien organisée, il faut au moins:

Trois marmites, une grande, une moyenne et une petite.	Trois petites cuillères.
Trois poêles à frire de différentes grandeurs.	Une salière et une poivrière.
Une plaque à biscuits.	Six jarres à confitures.
Deux moules à gâteaux.	Un sucrier, et un pot à crème.
Une râpe.	Deux pots à lait.
Un tamis.	Un pot à sirop.
Un presse purée.	Une batteuse d'œufs.
Un rouleau à pâte.	Trois bols de différentes grandeurs.
Une tasse à mesurer.	Une planche à pâte.
Trois emporte-pièces.	Trois assiettes à tartes.
Un couteau à pain.	Un plat à pouding.
Un couteau à légumes.	Un pot pour fèves au lard.
Trois couteaux.	Un chaudron de fer.
Trois fourchettes.	Un grille-pain.
Une cuillère à mesurer.	Un bain-marie.
Une spatule.	Une bouilloire.
Trois grandes cuillères.	Une théière et une cafetière.
	Un plat à vaisselle; lavette, linges.

Pour le service de la table:

Une nappe et six serviettes.

Une coutellerie pour six personnes.

Un service de vaisselle pour dix personnes.

Équipement requis pour l'entretien du linge:

Matériel utilisé pour détacher le linge.

Cuve, cuvette, planche à laver, brosse, Planche et fers à repasser.
épingles à linge.

LISTE DES TEXTES À ÉTUDIER

DANS CHACUNE DES TROIS ANNÉES DE L'ÉCOLE PRIMAIRE SUPÉRIEURE
AU COURS DE L'ANNÉE 1941-1942

LANGUE FRANÇAISE

MANUEL: LECTURES LITTÉRAIRES, F. I. C.

DIXIÈME ANNÉE

1 — Madame - Théophile	Théophile Gautier
2 — La dernière classe de français	Alphonse Daudet
3 — Mort de saint Thomas Becket	Frédéric Ozanam
4 — Le fils chassé	René Bazin
5 — La barque en péril	Octave Feuillet
6 — Aventure en Calabre	Paul-Louis Courier
7 — L'homme et la couleuvre	La Fontaine

1 — Le Potowatomis et le serpent à sonnettes	Abbé Casgrain
2 — Bataille de Carillon	Thomas Chapais
3 — Peuple sans histoire	Fr. Marie-Victorin

ONZIÈME ANNÉE

1 — Paysage de sapins	Hippolyte Taine
2 — Le cygne	Sully Prudhomme
3 — Une nuit au Niagara	Chateaubriand
4 — L'hiver à Grignan (Lettre)	Mme de Sévigné
5 — L'aurore (Lettre)	Louis Veillot
6 — L'égoïste	La Bruyère
7 — Fénelon	Saint-Simon

1 — Dans les Laurentides	Arthur Buies
2 — Un souper chez un seigneur canadien	P.-A. de Gaspé
3 — La maison condamnée	Adjutor Rivard

DOUZIÈME ANNÉE

1 — L'immortalité	Lamartine
2 — La conscience	Victor Hugo
3 — Cinna	Corneille
4 — Pêroraison de l'oraison funèbre du prince de Condé	Bossuet
5 — Jésus-Christ, Roi des coeurs	Lacordaire
6 — À M. le marquis d'Argenson	Voltaire
7 — Au duc de Bourgogne	Fénelon

- | | |
|--|-------------|
| 1 — Notre histoire..... | Fréchette |
| 2 — Le droit à sa langue maternelle..... | Mgr Paquet |
| 3 — L'esprit apostolique des fondateurs de la Nouvelle-France..... | Abbé Groulx |

TEXTES LITTÉRAIRES À ÉTUDIER

DANS CHACUNE DES TROIS ANNÉES DE L'ÉCOLE SUPÉRIEURE 1941-1942

LANGUE ANGLAISE

DIXIÈME ANNÉE

- | | |
|--|--------------------|
| Prose: A Christmas Carol..... | Charles Dickens |
| The Gift of the Magi..... | O. Henry |
| Poetry: Incident of the French Camp..... | Robert Browning |
| The Birds..... | Hilaire Belloc |
| Trees..... | Joyce Kilmer |
| The House with Nobody in It..... | Joyce Kilmer |
| A Rainbow..... | William Wordsworth |

ONZIÈME ANNÉE

- | | |
|----------------------------------|-------------------------|
| Prose: The Great Stone Face..... | Nathaniel Hawthorne |
| Markheim..... | Robert Louis Stevenson |
| Poetry: Abou Ben Adhem..... | Leigh Hunt |
| After Blenheim..... | Robert Southey |
| Flanders' Fields..... | John McCrae |
| We Are Seven..... | William Wordsworth |
| An Old Woman of the Roads..... | Padraic Colum |
| The Man in the House..... | Katharine Tynan Hinkson |

DOUZIÈME ANNÉE

- | | |
|---|--------------------|
| Prose: The Man Who Would Be King..... | Rudyard Kipling |
| The Angler..... | Washington Irving |
| Poetry: The Burial of Sir John Moore..... | Charles Wolfe |
| The King's Highway..... | Hugh Francis Blunt |
| Hymn to the Virgin..... | Walter Scott |
| Bugle Song..... | Alfred Tennyson |
| The Daffodils..... | William Wordsworth |
| Christmas..... | Aline Kilmer |
| Our Lord and Our Lady..... | Hilaire Belloc |

N. B. — On trouvera les morceaux de prose dans *SHORT STORIES OLD AND NEW* (Ginn and Company), à l'exception du dernier morceau, *THE ANGLER*, tiré du *SKETCH BOOK* de Washington Irving. Ce morceau se trouve dans *LA CLASSE EN ANGLAIS* des FF. de l'Instruction chrétienne. Tous les morceaux de poésie se trouvent dans le *LOYOLA BOOK OF VERSE*, (Loyola University Press).

APPEL AUX INSTITUTEURS À PROPOS DU RECENSEMENT

Le huitième Recensement décennal du Canada aura lieu en date du 2 juin 1941. C'est avant tout le recensement de la population et de l'agriculture, mais c'est aussi le recensement des habitations sur une base d'échantillon. Au cours du recensement, chaque foyer et chaque ferme du Dominion vont être dûment visités par les énumérateurs du recensement. Les renseignements qui leur seront fournis par les chefs de ménage et les fermiers serviront à la compilation des statistiques de la population sous plusieurs classifications et recoupements, de même que de la production agricole, du bétail, etc. Les résultats définitifs constitueront un bref aperçu du stage auquel sont rendus le progrès du peuple canadien et le développement de sa plus grande industrie particulière.

Les instituteurs, comme tels, sont particulièrement intéressés au recensement de la population. Ils s'occupent des êtres humains et comprennent, selon les mots de Pope, que " l'étude propre de l'humanité, c'est l'homme ". L'homme, tel qu'il existe au Canada, a certainement été étudié à fond lors du recensement canadien de 1931 quant à ses attributs qui se prêtent à une mensuration statistique. Ainsi au volume I du Recensement de 1931, qui constitue le résumé des treize volumes de ce recensement, nous trouvons des chapitres intitulés comme suit : croissance de la population du Canada, distribution rurale et urbaine, âge, état conjugal, lieu de naissance, année d'immigration, lieu de naissance des parents, origine raciale, religion, langue officielle, langue maternelle, nationalité, analphabétisme, fréquentation scolaire, Canadiens de naissance, immigrés, employés rémunérés, chômage, familles et gains, logement et loyers, population de la ferme et ouvriers de la ferme, etc. Les données recueillies à ce recensement ont servi aux administrations fédérale, provinciales et municipales ainsi qu'aux éducateurs et hommes d'affaires et, en général, à tous les citoyens. Les instituteurs sont invités à consulter ces volumes du recensement, particulièrement le volume I qui en est le résumé, à leur bibliothèque publique.

" Tout passe " comme disait le philosophe grec et les données de 1931 ne correspondent même plus approximativement aux faits de 1941. Certains nouveaux phénomènes sont encore venus à notre attention et ils sont mesurés pour la première fois, notamment la fécondité humaine qui fait l'objet de questions au prochain recensement. Les réponses à ces questions vont être dûment compilées et publiées en outre de tous les autres renseignements recueillis sur les questionnaires de recensement.

Le recensement n'est pas chose nouvelle au Canada. En effet, le Canada a tenu le plus ancien recensement des temps modernes en 1666 alors que l'intendant Jean Talon, à la demande du roi Louis XIV, fit le premier recensement de la jeune colonie de la Nouvelle-France, obtenant le nom, l'état conjugal, l'âge et l'occupation des habitants de la colonie, ainsi que le nombre de leurs bestiaux et la superficie de leurs terres défrichées. Les recensements succédèrent aux recensements sous le régime français et les résultats ont été de grande valeur pour les historiens du Canada. Après le passage du Canada aux mains des Anglais les recensements furent moins fréquents mais, à partir de la moitié du XIX^e siècle, nous possédons à tous les dix ans un état passablement complet de la population des territoires maintenant compris dans le Dominion. Après l'établissement du gouvernement responsable, il y avait une demande naturelle et démocratique de " la représentation suivant la population " et quand le Dominion fut créé par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, la section 51 de l'Acte a pourvu à des recensements décennaux à partir de 1871 ainsi qu'à des redistributions en conséquence de la représentation populaire. Nous tenons donc le huitième recensement décennal du Canada cette année.

Si le recensement, par ses aspects historiques, est de très grande utilité pour l'historien et le professeur d'histoire, il n'en est pas de moins grande importance pour le professeur de géographie. Ces professeurs trouvent, par exemple, qu'après un nouveau recensement et la publication de ses résultats les faits contenus dans les éditions antérieures de leur manuel de géographie sont démodés; il surgit alors une demande pour de nouvelles éditions avec des renseignements à date sur la population des provinces, des cités et des villes, etc. C'est surtout dans un pays neuf comme le nôtre que nous avons besoin des tout derniers renseignements sur les progrès que nous avons accomplis dans la lutte contre les forces de la nature — sur l'avance que nous avons faite réellement dans l'occupation et la mise en valeur des vastes régions comprises dans le Dominion.

L'une des meilleures méthodes de comprendre les progrès de la nation est d'utiliser les cartes pointillées montrant la densité de la population dans les diverses parties du pays aux différents recensements.

Le recensement de l'agriculture est aussi de première importance pour la population de la ferme et pour les instituteurs ruraux qui subsistent à même le fermier. Le recensement agricole de 1941 va recueillir une vaste somme de renseignements sur les fermiers et la population de la ferme, les ouvriers de la ferme, la superficie et la tenue de la ferme, les valeurs agricoles, la machinerie agricole, les hypothèques des fermes et les promesses de vente, les jardins et vergers des fermes, les coopératives d'achat et de vente, l'état des terres agricoles, la production de céréales et de plantes-racines, le bétail sur les fermes à fourrure, le bétail de race pure, etc. Plus les gouvernements sont au courant de ces sujets, plus ils sont en mesure de tracer de bons programmes agricoles pour l'amélioration de l'industrie.

De plus, le logement de la population du Canada n'est certainement pas ce qu'il devrait être. Le recensement des habitations, quoique sur une base d'échantillon, va sans doute révéler des déficiences qui pourront être corrigées les années prochaines.

C'est pourquoi les instituteurs sont priés d'attirer l'attention de leurs élèves sur ce grand appel nominal national, qui commence le deuxième jour de juin, et de montrer combien il est important qu'ils y figurent et que les renseignements soient tous donnés exactement. De même qu'un cours d'eau ne peut pas s'élever au-dessus de sa source, de même un recensement ne saurait être plus complet et exact que les renseignements fournis à l'énumérateur de recensement.

Les instituteurs devraient aussi rappeler à leurs élèves que les énumérateurs et autres officiers du recensement sont tenus par serment au secret et que les renseignements donnés aux énumérateurs ne peuvent pas servir contre celui qui les fournit auprès de toute cour de justice ou être révélés à un organisme quelconque de taxation. Les instituteurs qui font l'appel nominal dans leur école chaque jour travailleront au bien public en assistant le Gouvernement dans son appel nominal décennal de la nation.

R. H. COATS,

STATISTICIEN DU DOMINION.

APPEL AUX ÉCOLIERS À PROPOS DU RECENSEMENT

Chaque école possède un registre des enfants qui la fréquentent et l'appel nominal se fait chaque jour. À la fin de chaque année scolaire l'instituteur doit dresser le registre de fréquentation et l'envoyer au département de l'Instruction publique. Le nom, l'âge et le degré de chaque élève figurent dans ce dossier. L'appel nominal et les registres qui en sont faits sont très importants car ils montrent la position de votre école et de chaque écolier. Vous n'aimeriez pas à être omis de l'appel nominal alors que tous vos amis et vos compagnons de jeux y sont.

Le Canada a exactement de la même manière son appel nominal bien qu'il ne se fasse dans tout le pays qu'une fois tous les dix ans, chaque année terminée par "un", comme 1941. L'appel nominal a lieu cette année et se fera en juin, juste au moment où vous commencez à songer à vos vacances d'été.

À tous les dix ans depuis la formation du Dominion en 1867 il y a eu un appel nominal de toute la population du pays. Le premier en 1871 et le dernier en 1931. Le dernier appel nominal est le septième dans l'histoire du Dominion et le prochain sera le huitième. Cet appel nominal s'appelle le Recensement.

Grands enfants de dix ans et plus, vous avez été enregistrés à l'appel nominal ou au Recensement de 1931, et vous devez maintenant prendre soin d'être enregistrés au Recensement de 1941. Vous n'aurez peut-être pas à répondre à l'appel nominal vous-mêmes; dans ce cas votre père ou votre mère ou le chef de la maison où vous demeurez va le faire pour vous; il va dire au visiteur, qui

vient chez vous pour faire le Recensement, tout ce qui vous concerne ou du moins répondre à toutes les questions du Recensement. Le Gouvernement à Ottawa veut connaître les réponses à toutes les questions posées sur chaque personne qui vit au Canada en juin, à partir des bébés jusqu'aux grands-parents et arrière grands-parents; les réponses exactes à ces questions vont aider le Gouvernement à mieux conduire le pays les dix prochaines années. Voyez donc à n'être pas omis de l'appel nominal de tous les canadiens car, si vous l'étiez, on penserait que vous n'êtes pas du tout un Canadien. Cet appel nominal ne se répétera pas avant dix longues années; assurez-vous donc que vous n'êtes pas omis cette fois-ci.

Le monsieur qui vient s'adresser à chaque maison avec ses questions est encore intéressé non seulement aux gens mais aussi au bétail, puisque le Gouvernement désire connaître combien il existe au pays de chevaux, de bêtes à cornes, de moutons, de porcs, de poules et de poulets; une bonne partie de nos aliments, en effet, provient des bêtes à cornes, des moutons, des porcs et de la volaille. Le Gouvernement désire aussi savoir le nombre de chevaux pour le travail de la ferme et pour la traction des voitures et des traîneaux. De plus, le Gouvernement désire tout savoir des récoltes de grain, de plantes-racines, de légumes et de fruits, etc., produites au pays, afin de nous assurer assez d'aliments pour notre propre consommation et suffisamment pour en expédier à d'autres pays en échange des commodités que nous en importons. Vous êtes très chanceux de vivre au Canada de ce temps-ci parce qu'en plusieurs pays, à cause de la guerre, les enfants n'ont pas assez de choses à manger.

Le Gouvernement veut encore s'assurer que nous avons tous assez de vêtements. Une partie de nos vêtements sont faits de laine; une autre partie sont fabriqués de coton acheté des États du sud, car le coton ne peut pousser au Canada. Une autre partie de nos vêtements sont aussi faits de soie, qui provient des vers à soie du Japon, et que nous nous procurons en retour des marchandises que nous expédions à ce pays tout comme nous envoyons des articles aux États-Unis en échange de leur coton.

Le Gouvernement veut ensuite s'assurer que tous les Canadiens sont convenablement à l'abri du froid de notre hiver nordique. C'est pourquoi au cours de ce Recensement le Gouvernement pose une foule de questions pour voir s'il y a assez de maisons et des maisons du meilleur genre pour loger les gens confortablement. Si le Gouvernement découvre qu'il n'y a pas assez d'habitations à répondre aux exigences modernes, il pourra aider les gens à se les procurer en leur prêtant l'argent nécessaire.

Voyez donc à n'être pas omis du grand appel nominal qui se fera en juin dans toute la longueur et la largeur du Canada, de Sydney à Prince Rupert et des Grands Lacs à l'Océan Arctique. Et dites à votre père et à votre mère que les réponses doivent être exactes.

R. H. COATS,

Statisticien du Dominion.

FERMETURE DES CLASSES LE 20 JUIN

D'après l'article 9 des Règlements du Comité catholique, la fermeture des écoles doit se faire le 23 juin, sauf décision contraire du Surintendant.

Cette année, le 23 juin tombe un lundi, et, comme il y aurait peu de profit à faire revenir les élèves à l'école pour quelques heures après deux jours de congé, nous avons décidé et nous décidons par les présentes que toutes les écoles sous contrôle des commissions scolaires catholiques de la Province devront fermer le 20 juin prochain.

Il est entendu, cependant, que les instituteurs et les institutrices devront rester à la disposition des inspecteurs d'écoles jusqu'au 30 juin pour la correction des examens de fin d'année.

(Signé) **Victor Doré,**

Surintendant de l'Instruction publique.

COURS DE VACANCE

sur

L'EMPLOI DES PROJECTIONS LUMINEUSES DANS L'ENSEIGNEMENT

Du 7 juillet au 12 juillet 1941

À L'UNIVERSITÉ LAVAL

Six leçons, avec projections lumineuses.

De 11.00 a.m. à 12.00 a.m., à l'exception du jeudi 10, où le cours sera donné de 10.00 a.m. à 12.00 a.m.

Ce cours a pour but de donner à ceux qui se destinent à l'enseignement comme à ceux qui enseignent déjà, une connaissance exacte de l'importance des projections lumineuses, surtout de celles qui sont animées. Cette connaissance permettra au personnel enseignant de faire un emploi judicieux de cet auxiliaire du maître sans tomber dans un abus qui pourrait compromettre les résultats que l'on en attend.

Sommaire des cours

- a) Les projections fixes.
- b) Le cinématographe.

- 1° Notions élémentaires sur la technique cinématographique.
- 2° Définition du cinéma.
- 3° Les moyens d'expression du cinéma.

c) Le Cinéma dans l'Enseignement.

- 1° Cinéma éducatif et cinéma didactique.
- 2° La préparation du maître et des élèves pour la leçon filmée.
- 3° De l'adaptation d'un film à une leçon.
- 4° De l'emploi du film muet et du film parlant.

Exposition de matériel pour les projections lumineuses

Dans une salle voisine de celle où sera donné le cours, il y aura en exposition plusieurs marques d'appareils pour projections ainsi que de nombreux accessoires. Un démonstrateur se tiendra là en permanence, pendant la semaine du 7 au 12 juillet, et sera à la disposition de tous les professeurs et étudiants pour tous renseignements que ceux-ci aimeraient obtenir.

COURS DE CHANT ET DE SOLFÈGE

Localités et dates des cours de chant et de solfège pour 1941

École normale de Mérici, Québec.....	du 30 juin au 5 juillet
Les Ursulines, Roberval.....	du 7 au 12 juillet
École normale de Rimouski.....	du 14 au 18 juillet
“ “ “ Chicoutimi.....	du 21 au 26 juillet
“ “ “ Beauceville.....	du 21 au 26 juillet
“ “ “ Nicolet.....	du 21 au 26 juillet
“ “ “ St-Hyacinthe.....	du 28 juillet au 2 août
“ “ “ Trois-Rivières.....	du 3 au 9 août
Institut pédagogique (religieuses).....	du 28 juillet au 2 août
Institut pédagogique (institutrices).....	du 11 au 16 août

- a) On voudra bien prendre note du changement de dates en ce qui concerne Trois-Rivières et Chicoutimi.
 - b) Pour les conditions relatives aux examens, voir page 298, livraison de janvier-février-mars 1941.
-

AVIS IMPORTANT

Au personnel enseignant religieux et laïque des écoles NORMALES, des écoles PUBLIQUES et des écoles INDEPENDANTES

En vertu d'une nouvelle loi adoptée à la dernière session de la Législature, tout principal, professeur, instituteur ou institutrice d'une école normale, d'une école publique ou d'une école indépendante doit subir, dans les deux mois qui suivent son engagement ou sa nomination, un examen pulmonaire clinique et radiologique en vue de démontrer qu'il ou qu'elle ne souffre d'une affection tuberculeuse.

Cet examen doit être subi devant un médecin spécialiste connu sous le nom de phtisiologue.

Le choix du médecin est laissé à la discrétion de l'institutrice ou de l'instituteur intéressé.

Cependant, nous engageons fortement les instituteurs et les institutrices à profiter des services offerts par les cliniciens ambulants du Ministère de la Santé. Ces cliniciens ambulants parcourent chaque année les différentes parties de la Province et leur visite est annoncée d'avance dans les églises. Ils sont outillés de tous les appareils nécessaires pour faire la radioscopie et la radiographie des poumons.

En profitant du passage de ces **CLINICIENS AMBULANTS**, les membres du personnel enseignant s'éviteront des frais de déplacement et il est entendu qu'ils n'auront rien à payer pour l'examen complet de leurs poumons.

Le certificat obtenu devra être envoyé à la commission scolaire s'il s'agit d'une personne enseignant dans une école publique et au Surintendant de l'Instruction publique dans le cas des personnes enseignant dans les écoles normales ou les écoles indépendantes.

NE PAS OUBLIER QUE ce certificat est **INDISPENSABLE** à toute personne qui occupe un emploi dans l'enseignement.

Pour le Surintendant,

B.-O. FILTEAU,

Secrétaire du Département de l'Instruction publique.

